



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**58<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 22 novembre 2004, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Ping ..... (Gabon)

*En l'absence du Président, M. Chowdhury (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Points 45 et 55 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

**Rapports du Secrétaire général (A/59/224 et A/59/545)**

### Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

**Rapports du Secrétaire général (A/59/282 et Corr.1 et A/59/545)**

**Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire » (A/59/76 et Add.1 et Add.1/Corr.1)**

**Lettre des Représentants permanents de la Finlande et de la République-Unie de Tanzanie transmettant le rapport intitulé « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous » (A/59/545)**

## Projet de résolution (A/59/L.30)

**Le Président (parle en anglais) :** Je donne la parole au Représentant de la Chine, qui va présenter le projet de résolution A/59/L.30.

**M. Cheng Jingye (Chine) (parle en chinois) :** C'est un honneur pour moi que de présenter le projet de résolution A/59/L.30, intitulé « Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde », au titre du point 55 de l'ordre du jour.

Intensifier le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde est un élément important des Objectifs du Millénaire pour le développement. Trois des huit objectifs ont trait à la santé, et l'Objectif 6 stipule clairement que nous devons stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle et maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, d'ici à 2015. La promotion du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde aidera certainement la communauté internationale à atteindre rapidement ces objectifs.

Dans ce monde de plus en plus mondialisé, le danger que représentent les maladies infectieuses ne va certainement pas être limité à un seul État, à une région ou à un continent. Une fois que la maladie se déclare, elle peut immédiatement représenter une menace pour le monde entier. Les dommages causés à l'humanité par des épidémies telles que le VIH/sida, le paludisme,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

le SRAS ou grippe aviaire ne sont que trop évidents. Ce n'est qu'en conjuguant ses efforts que la communauté internationale sera mieux outillée pour contrer et empêcher ces maladies.

C'est la deuxième fois que la délégation chinoise propose un projet de résolution ayant le même intitulé. En se basant sur la résolution 58/3, les éléments suivants ont été ajoutés, après de vastes consultations avec d'autres délégations.

L'Assemblée prendrait note du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Elle se féliciterait de l'action menée par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que de la tenue de la quinzième Conférence internationale sur le sida, et noterait avec préoccupation la récente épidémie de grippe aviaire et ses effets sur la santé humaine et sur l'économie et accueillerait avec satisfaction la Déclaration ministérielle commune publiée sur ce sujet par les États concernés. L'Assemblée prendrait note de la création du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie, qui rassemble plus de 120 partenaires pour fournir rapidement un appui technique de haute qualité. Dans le dispositif, l'Assemblée encouragerait les États Membres, ainsi que les institutions des Nations Unies à continuer de soutenir activement le renforcement des capacités dans les institutions mondiales s'occupant de santé publique et de soins de santé, notamment en fournissant une assistance technique et d'autres formes d'assistance aux pays en développement, ainsi qu'aux pays en transition.

À la demande du Bénin, Président du Groupe des pays les moins avancés, je propose les corrections suivantes au projet de résolution, après consultations avec les parties intéressées. Au paragraphe 7 du dispositif, supprimer les mots « y compris les pays les moins avancés ». Le paragraphe se lira donc :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Encourage les États Membres, ainsi que les institutions, organes, fonds et programmes des Nations Unies à continuer, en fonction de leurs mandats respectifs, de tenir compte des questions de santé publique dans leurs activités et programmes de développement et à soutenir activement le renforcement des capacités dans les institutions mondiales s'occupant de santé publique et de soins de santé, notamment en

fournissant une assistance technique et d'autres formes d'assistance pertinentes aux pays en développement, ainsi qu'aux pays en transition; ».

*(l'orateur reprend en chinois)*

Le projet de résolution, publié le 15 novembre, énumère 126 pays coauteurs. Quarante pays supplémentaires se sont depuis portés coauteurs : Albanie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Cap-Vert, Comores, Émirats arabes unis, Estonie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guyana, Irlande, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Malte, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Seychelles, Suède, Suriname, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Yémen.

Au nom du Gouvernement chinois, je voudrais remercier sincèrement tous les coauteurs et j'espère que l'Assemblée générale adoptera par consensus le projet de résolution qui a déjà été révisé.

Ayant présenté le projet de résolution A/59/L.30, je voudrais faire quelques observations sur les points de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui. La délégation chinoise voudrait remercier le Secrétaire général pour ses rapports sur les points 45 et 55 de l'ordre du jour et elle se félicite du débat conjoint sur ces deux questions. La délégation chinoise s'aligne sur la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Par la résolution 58/291, adoptée en mai de cette année, l'Assemblée générale a décidé de tenir une réunion plénière de haut niveau en septembre 2005, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement, en vue d'entreprendre un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Ce sera un sommet très important pour le futur de l'ONU, pour le renforcement du multilatéralisme, avec pour centre l'ONU, et pour nos efforts concertés pour réaliser la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde. Afin de garantir le succès de ce sommet, tous les États Membres devraient, dès maintenant, commencer à s'y préparer sérieusement.

Nous devons tout d'abord œuvrer activement pour l'application de la Déclaration du Millénaire. Elle est la cristallisation de la ferme détermination des États Membres à renforcer le rôle de l'ONU et à défendre la Charte des Nations Unies.

Ces dernières années, l'ONU et les États Membres ont travaillé avec ardeur pour réaliser les objectifs consacrés par Déclaration, et certains résultats positifs ont été obtenus. Cependant, le Secrétaire général a eu raison de rappeler l'immense ampleur des tâches qui nous attendent. Dans certains pays, le rythme auquel les Objectifs du Millénaire pour le développement sont mis en œuvre est préoccupant. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que les engagements énoncés dans la Déclaration soient honorés. Cela est essentiel pour mobiliser davantage de ressources et accroître l'aide au développement, de sorte à aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à accomplir davantage de progrès dans la réalisation des Objectifs.

Deuxièmement, il est nécessaire de veiller, grâce à des efforts intégrés et coordonnés, à ce que les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes fassent l'objet d'une application et d'un suivi complets et équilibrés. Nous souscrivons à cette série de recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, il est essentiel de procéder aux réformes nécessaires dans les domaines économique et social, de réorienter l'objectif de nos travaux et d'affiner notre ordre du jour. L'objectif fondamental de la réforme est d'améliorer la stratégie de coordination de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique.

Deuxièmement, le Conseil économique et social devrait élaborer dès que possible un programme de travail pluriannuel et renforcer la coordination et le suivi de sa mise en œuvre dans le domaine économique. Nous appuyons la poursuite du dialogue entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social d'une part, et les institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce d'autre part, dans un effort visant à ce que ce dialogue apporte des résultats plus positifs et plus concrets.

Troisièmement, il est nécessaire de créer un mécanisme efficace pour évaluer et contrôler la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. L'année prochaine marquera le dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le Gouvernement chinois et les organisations non gouvernementales intéressées sont actuellement en train de préparer cette commémoration. La protection et la promotion des droits et des intérêts des femmes sont une part importante de la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing. Nous sommes prêts à travailler avec les autres délégations pour faire progresser l'application des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Enfin, nous pensons que la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale l'année prochaine devrait examiner d'une manière exhaustive toutes les questions relatives à la paix, au développement et à la réforme et prendre des décisions tournées vers l'avenir et visionnaires aux niveaux politique et stratégique, qui serviront de lignes directrices et de principes pour notre travail dans les prochaines années.

Le processus préparatoire de la réunion plénière de haut niveau devra être ouvert, transparent et représentatif. L'élaboration et la négociation de son document final devraient inclure tous les États Membres, en accordant une attention particulière à la voix et aux exigences des pays en développement. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général sur les menaces, les défis et le changement, le rapport détaillé du Secrétaire général sur la Déclaration du Millénaire et le rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire seront trois documents de base pour la préparation de la réunion plénière de haut niveau de l'année prochaine. Nous pensons que ces trois rapports interdépendants peuvent être examinés directement d'une manière intégrée en séance plénière en vue d'élaborer un ensemble de résolutions pour des négociations futures.

La délégation chinoise souscrit en principe aux recommandations du Secrétaire général en ce qui concerne les modalités, la forme et les autres questions d'organisation. Nous espérons que l'Assemblée adoptera dès que possible une résolution sur la question et élaborera une feuille de route et un calendrier pour veiller à ce que le processus préparatoire se déroule de manière harmonieuse. La

délégation chinoise est disposée à travailler en étroite collaboration avec d'autres États pour l'application complète de la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et pour que la réunion plénière de l'année prochaine soit couronnée de succès.

**M. Al-Bader** (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais remercier le Secrétaire général pour ses rapports détaillés et utiles publiés au titre des points 45 et 55 de l'ordre du jour, sous les cotes A/59/282, A/59/224 et A/59/545. Les questions qui sont traitées dans les deux principaux rapports soulignent les principales aspirations de tous les pays relatives au développement, à l'environnement, à la paix et à la sécurité, aux besoins humanitaires et aux droits de l'homme; et les préoccupations particulières de différents pays.

Nos dirigeants ont convenu d'un certain nombre d'objectifs communs qui sont exprimés très clairement dans les textes issus des différentes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment le Sommet du Millénaire. Tous nos dirigeants conviennent que ces objectifs communs doivent être atteints. Malheureusement, le rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire indique qu'un grand nombre d'entre nous accusent un retard marqué, et que pour ces pays, ces objectifs semblent s'éloigner de plus en plus. Ces objectifs incluent les objectifs définis dans les domaines du développement, de la paix, de la sécurité et de la réforme du système international.

Pour faire face à cette tendance et la renverser, le Groupe des 77 et de la Chine souhaiterait souligner les points suivants.

Premièrement, la Déclaration du Millénaire doit être mise en œuvre dans son intégralité. Tous ses objectifs sont d'une importance égale et la même priorité doit leur être accordée. Les objectifs, en tant que tels, ne s'excluent pas mutuellement. Par exemple, le développement, la paix et la sécurité sont intimement liés. La sécurité sans le développement durable est inconcevable; et il ne peut y avoir de développement durable sans paix durable. Nous avons assisté à l'érosion du multilatéralisme dans ces domaines. La principale préoccupation est que les questions de paix et de sécurité devraient être traitées par le biais de politiques et de mesures multilatérales renforcées. Les problèmes mondiaux de notre époque

exigent une action collective tel que cela est consacré par la Charte des Nations Unies et réaffirmé par la Déclaration du Millénaire.

Deuxièmement, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international exige une meilleure collaboration de la part de la communauté internationale. La Déclaration du Millénaire a souligné non seulement nos objectifs mais également nos responsabilités, ce qui nous aidera à réaliser nos aspirations. Alors que l'on engageait les pays développés à honorer leur engagement d'allouer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD), les pays en développement étaient, eux, exhortés à améliorer la gouvernance. Nous continuons d'améliorer nos systèmes et procédures de gouvernance et nous attendons des pays développés qu'ils s'acquittent de leurs engagements en matière d'APD.

La mise en œuvre simultanée de nos objectifs ne sera possible que si les ressources essentielles sont disponibles. Alors que certains pays ont tenu leurs engagements de verser 0,7 % de leur PNB au titre de l'APD, un grand nombre de pays développés sont encore très loin de cet objectif.

Parallèlement, l'allègement de la dette reste insuffisant, ainsi que l'accès aux marchés des pays développés, en particulier dans les domaines des exportations qui ont de l'intérêt pour les pays en développement. Les échanges commerciaux sont maintenant un moyen principal d'obtenir des ressources financières qui peuvent aider les pays en développement à réaliser leurs objectifs de développement, cependant, en dépit des promesses faites, nous continuons d'être confrontés à un manque de ressources. En conséquence, nous continuons de ne pas disposer des ressources essentielles qui peuvent nous donner les moyens de participer pleinement au système commercial mondial.

Ces politiques commerciales ont également contribué à priver un grand nombre de pays en développement des bénéfices de la mondialisation. La mondialisation s'accompagne d'un grand nombre de possibilités et de défis qui sont uniques en leur genre dans la phase actuelle de ce phénomène. La comparaison entre l'absence de libéralisation de la main d'œuvre et les progrès importants réalisés dans la libéralisation financière indique une asymétrie qui est

contradictoire et inacceptable dans un monde où il y a de moins en moins de frontières dans les transactions économiques.

Par conséquent, nous appelons la communauté internationale à fournir à l'Organisation des Nations Unies les ressources qui lui permettraient de jouer son rôle plus efficacement, que ce soit dans le domaine du développement, du maintien et de la consolidation de la paix, ou des affaires humanitaires.

La Déclaration du Millénaire est sans aucun doute importante, mais les textes issus des autres conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies le sont tout autant. Ces conférences ont traité de questions diverses telles que le développement social, le développement durable, l'émancipation de la femme, le financement du développement, les droits de l'homme et la promotion des droits de l'enfant. Elles ont permis à un consensus mondial de grande valeur en matière de politiques de se dégager dans des domaines qui ont un impact sur différents aspects de nos vies, et les textes issus de ces conférences ont également jeté les bases pour l'adoption du document à grande valeur historique qu'est la Déclaration du Millénaire.

Les objectifs de ces conférences sont étroitement liés aux objectifs de la Déclaration. Pour cette raison, la mise en œuvre de ces textes est essentielle pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De fait, ils sont le fondement qui permettra de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, nous devons, au sein de la communauté internationale, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les processus de mise en œuvre et de suivi soient menés à bien de façon cohérente dans un cadre global.

Nous estimons que dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions internationales au sommet, il convient d'en respecter l'identité distincte, tout en reconnaissant la nécessité d'une cohérence thématique du processus. Cela permettra non seulement de favoriser les synergies et d'assurer l'utilisation efficace des ressources mais également de conduire à un processus optimal d'intégration des objectifs par le biais de thèmes communs aux textes issus des sommets et conférences.

La réunion plénière de haut niveau de 2005 sera critique pour faire progresser nos objectifs communs. Nous devrions, par conséquent, recenser clairement à

cette séance les obstacles qui entravent la mise en œuvre des textes issus des conférences et réunions au sommet et recommander parallèlement quelques mesures concrètes de nature à surmonter ces obstacles et renouveler notre engagement d'atteindre nos objectifs communs.

Le Groupe des 77 et la Chine examineront les questions de fond liées à la séance de 2005 en temps voulu, mais nous voudrions à ce stade faire quelques observations sur les modalités de la séance.

La résolution 58/291 de l'Assemblée générale déclare que la participation à la plénière de haut niveau se fera au sommet. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent également l'importance de la participation des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des institutions monétaires, financières et commerciales internationales. Le groupe appuie la participation active de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales et du secteur des affaires. Cette participation doit aider le processus de prise de décision intergouvernemental, conformément aux règles et procédures pertinentes de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 77 et la Chine voudraient également insister sur la nécessité de mettre clairement et prioritairement l'accent sur les questions de développement. À notre sens, la session devrait faire alterner les séances plénières et les débats interactifs. En outre, le processus préparatoire devrait être ouvert à tous et transparent. Il devrait également bénéficier des apports des différents processus à l'échelle des Nations Unies.

Le Groupe estime que le texte issu de cette réunion devra être négocié au niveau intergouvernemental. Il doit être de portée globale et insister sur la mise en œuvre des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement. Le texte devra également réaffirmer les engagements et accords antérieurs et ne pas chercher à renégocier les textes issus des conférences et sommets précédents.

En ce qui concerne le calendrier du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, le Groupe des 77 et la Chine estiment que la participation à un haut niveau de toutes les parties prenantes est nécessaire, dans l'intérêt de la visibilité de ce Dialogue, qui doit signifier clairement la force de

l'engagement politique sur cette question. Nous voudrions également voir la question du financement étroitement liée au programme de développement; c'est pourquoi le dialogue doit attirer le maximum d'attention de nos dirigeants et des décideurs en général.

Les suggestions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur les modalités de la réunion plénière sont un bon point de départ pour un nouveau travail de clarification des détails et le Groupe se réjouit de travailler sur ces questions sous votre direction, Monsieur le Président. Nous sommes persuadés que les deux facilitateurs que vous avez nommés tiendront compte des préoccupations du Groupe des 77 et de la Chine.

La réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire a pris une importance croissante face aux nouvelles réalités apparues ces dernières années et si éloquemment décrites par le Secrétaire général dans son allocution liminaire de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale : nous sommes, disait-il, « à la croisée des chemins » et nous nous devons de faire le nécessaire pour relever les défis auxquels l'humanité est confrontée. Annonçant, également, la création du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, il expliquait que :

« L'Organisation des Nations Unies doit faire face à tous ces défis et menaces – nouveaux et anciens, « faibles » et « forts ». Elle doit être pleinement engagée dans la lutte pour le développement et l'élimination de la pauvreté, en commençant par la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; dans la lutte pour protéger notre environnement commun; et dans la lutte pour les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques. » (A/58/PV.7, p. 3)

Notre Groupe attend avec intérêt le rapport de ce Groupe de haut niveau qui nous donnera, nous en sommes certains, des suggestions concrètes pour relever ces défis.

Notre Groupe estime que la réunion de 2005 est l'occasion historique de renforcer le multilatéralisme et de disposer d'une base d'action collective encore plus forte contre les menaces à la sécurité et le risque que représentent la pauvreté et le sous-développement. Nous avons le devoir de concrétiser le rêve des

fondateurs de cette Organisation : préserver les générations futures du fléau de la guerre et instaurer de meilleures conditions de vie pour toute l'humanité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, qui va faire une déclaration au nom de l'Union européenne.

**M. van den Berg** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États candidats à l'adhésion – la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels à l'adhésion – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie souscrivent à cette déclaration.

Nous nous félicitons de ce débat conjoint sur les questions interdépendantes du suivi intégré des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et de la suite à donner à la Déclaration du Millénaire. Ces questions sont effectivement très étroitement liées, d'autant plus que nous nous apprêtons à les examiner conjointement en 2005. Ce débat conjoint se tient dans l'esprit de la résolution 57/270B de l'Assemblée générale, dont nous considérons la mise en œuvre continue comme très importante.

S'agissant du suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, nous convenons avec le Secrétaire général que celles-ci constituaient la base des objectifs du Millénaire pour le développement et que leur suivi doit rester étroitement lié à celui de la Déclaration du Millénaire. Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire, dont nous partageons les conclusions. Nous apprécions l'aperçu équilibré donné sur les progrès de l'application de la Déclaration et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport fait état des progrès réalisés tout en expliquant que l'heure n'est pas à l'autosatisfaction.

L'année 2005 sera riche de possibilités. Lors de l'examen de l'application de la Déclaration du Millénaire, au sommet de septembre, nous aurons l'occasion de définir des solutions aux grands problèmes auxquels le monde est confronté et nous aurons, en particulier, l'occasion de revitaliser, dans ce monde de plus en plus interdépendant et complexe, le multilatéralisme autour du solide pivot d'un système des Nations Unies plus efficace; de renouveler notre

engagement dans la réalisation de nos objectifs, notamment dans les domaines économique et social, à commencer par le développement durable; et d'énoncer, si nécessaire, de nouvelles directives, politiques et dispositifs, pour faire face aux défis naissants à la paix et à la sécurité, comme les conflits violents et le terrorisme. L'Union européenne convient avec le Secrétaire général que cet examen doit en effet se faire au sommet.

Nous devons procéder à cet examen pour s'assurer que nos instruments sont à la mesure des nombreux et grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Et, à l'évidence, nous rencontrons d'énormes difficultés dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, des questions sociales et relatives à l'environnement ainsi que des droits de l'homme.

Nous, l'Union européenne, sommes disposés à réaffirmer notre attachement aux priorités fixées à l'ONU. Nous sommes disposés à examiner et à proposer des mesures, qu'elles se rapportent aux politiques ou aux institutions, qui nous rapprocheront de la réalisation de nos objectifs. Nous sommes également prêts à mettre notre ambition à la hauteur des besoins. Comme le grand homme, Michel-Ange, l'a dit un jour :

« Le plus grand danger pour la plupart d'entre nous n'est pas que notre but soit trop élevé et que nous le manquions, mais qu'il soit trop bas et que nous l'atteignons. »

Je vais maintenant évoquer le texte final de la réunion au sommet. Il devrait être global et porter sur le développement, la paix et la sécurité, l'environnement, les questions sociales, les droits de l'homme et les changements indispensables pour atteindre nos objectifs et parvenir à un multilatéralisme efficace. Le texte final devrait prendre la forme d'une déclaration succincte, globale, de portée politique et axée sur la mise en œuvre, souscrivant aux progrès enregistrés et renfermant une affirmation claire des objectifs fixés et des engagements pour répondre aux problèmes auxquels la communauté mondiale doit s'attaquer.

Plus précisément, le texte final devrait contenir les trois objectifs suivants : premièrement, un ensemble clair de directives et de politiques sur les défis de la sécurité collective dans son sens le plus large; deuxièmement, des accords pour renforcer notre mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration

du Millénaire, au moyen des objectifs du Millénaire pour le développement et par le biais des grandes conférences des Nations Unies. Il nous faudrait reconnaître les liens essentiels entre la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la suite à donner aux réunions au sommet et conférences des Nations Unies. Troisièmement, le texte final devrait avoir pour objectif des décisions relatives aux réformes organisationnelles indispensables pour nous aider à atteindre nos objectifs.

Sur la question de la phase préparatoire, l'Union salue et appuie le rapport du Secrétaire général sur les modalités. Il a apporté des éclaircissements sur le processus. Nous nous félicitons également de la position prise sur le processus par le Président de l'Assemblée générale aux récentes consultations officieuses. Nous voudrions proposer les phases suivantes dans le cadre des préparatifs de cette manifestation. Avant tout, en décembre 2004, nous devrions adopter une résolution sur les modalités. Nous sommes dans l'attente du projet de résolution élaboré par le Président de l'Assemblée générale, qui nous aidera à préparer le terrain pour la réunion au sommet et à régler certaines grandes questions d'organisation avant la fin de 2004.

Deuxièmement, de janvier à mars 2005, nous devrions procéder à des échanges de vue officieux sur les questions principales en jeu, y compris celles recensées dans le rapport du Groupe de haut niveau et dans le rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire. À l'évidence, ces rapports et les débats qui leur sont consacrés apporteront une contribution importante aux préparatifs de la réunion au sommet, en particulier aux fins du rapport du Secrétaire général prévu pour mars 2005. Ils devraient faire l'objet de consultations officieuses à New York, dans les capitales et au niveau régional afin de tâter le terrain concernant les mesures proposées.

Troisièmement, en mars 2005, la présentation du rapport du Secrétaire général relatif à la manifestation nous aidera à établir le cadre des débats. Nous espérons que le Secrétaire général indiquera également comment faire avancer les recommandations du Groupe de haut niveau et autres documents et quelles recommandations en particulier méritent l'attention du sommet. Le rapport devrait également mettre en évidence les liens entre l'ordre du jour des grandes conférences des Nations Unies sur lesquelles reposait la Déclaration du

Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement. Après tout, même si les grandes conférences des Nations Unies n'étaient, à l'évidence, pas limitées à ces objectifs, la voie menant à leur réalisation passe notamment par Monterrey, Johannesburg, Beijing, Copenhague et le Caire.

Quatrièmement, après la présentation du rapport en mars 2005, de nouvelles consultations transparentes et ouvertes à tous devraient se tenir sur la base des échanges officieux qui ont précédé. Après quoi, se fondant sur les éléments proposés par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport de l'an prochain, le Président de l'Assemblée générale pourrait, en temps voulu, présenter un projet de déclaration aux États Membres. Il faudrait procéder à de vastes consultations qui aboutiraient, dans la phase finale, à la négociation du document final. Nous nous félicitons du rôle dirigeant joué par le Président de l'Assemblée générale tout au long du processus préparatoire.

Les préparatifs devraient pleinement tirer parti des mécanismes existants susceptibles d'apporter une contribution. Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, le dialogue au printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, la session de fond du Conseil économique et social en 2005, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les commissions techniques et régionales devraient jouer un rôle important. Les déclarations ou comptes rendus présidentiels pourraient mettre l'accent sur 2005 et transmettre des messages dans la perspective de la manifestation de haut niveau. Les réunions au printemps 2005 des institutions de Bretton Woods devraient également s'inscrire dans le cadre du volet développement de la manifestation de 2005.

Le financement du développement, en particulier, est essentiel pour l'examen d'ensemble des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous saluons le rapport du Secrétaire général à cet égard, et nous considérons que c'est une bonne base sur laquelle s'appuyer. Les réunions qui porteront en 2005 sur le financement du développement transmettront des messages importants. Nous trouvons utile de nous pencher sur le financement

du développement à l'occasion d'une grande réunion durant la phase préparatoire et de mettre un accent particulier sur le financement du développement à la réunion au sommet proprement dite. Le rapport du Secrétaire général et ses recommandations constituent une bonne base pour mettre la touche finale à ce processus d'ici à la fin de 2004. Nous attendons avec intérêt les observations des autres pays sur ces propositions.

Quant au sommet proprement dit, comme le prévoit la résolution 58/291 de l'Assemblée générale, et comme l'indique le rapport sur les modalités, la réunion au sommet devrait se présenter comme une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale avec la participation des chefs d'État et de gouvernement. Nous approuvons également les dates proposées. Afin d'assurer la plus grande participation de toutes les parties prenantes, l'Union européenne se féliciterait de l'examen de moyens novateurs visant à les faire participer notamment la société civile, le secteur des affaires et les institutions financières et commerciales internationales.

La proposition visant à organiser des auditions est fort appréciée. Nous serions prêts à l'envisager, notamment en favorisant la participation, aussi modeste soit-elle, de la société civile aux tables rondes qui se tiendront dans le cadre du sommet.

Pour terminer, l'Union européenne est déterminée à obtenir de bons résultats et continuera, en particulier par sa propre politique extérieure et dans la pratique, à envisager de nouvelles améliorations pour veiller à ce que la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement soit pleinement prise en compte.

J'ai évoqué les possibilités offertes par la réunion au sommet de septembre 2005. Mais les conséquences qu'entraînerait le fait de ne pas les saisir sont tout aussi évidentes pour nous. Nous devons redynamiser le système multilatéral face aux défis qui nous attendent. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies aussi efficace que possible. Pour citer Mahatma Gandhi,

« un petit groupe d'esprits déterminés, habités d'une foi infinie dans leur mission, peut changer le cours de l'histoire. »

J'ai confiance que nous serons ces esprits déterminés et que notre mission utilisera au mieux les occasions que 2005 nous offrira pour atteindre nos objectifs. C'est le



moins que nous puissions faire dans la lutte nécessaire contre la pauvreté, l'injustice, la dégradation de l'environnement, le terrorisme, les conflits et l'insécurité.

**M. Hackett** (Barbade) (*parle en anglais*): Au nom des États membres de la communauté des Caraïbes (CARICOM) à l'ONU, j'ai l'honneur de faire cette déclaration au titre des points 45 et 55 de l'ordre du jour, relatifs à l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et à la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire.

Les États de la CARICOM appuient la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. J'aimerais cependant faire quelques remarques supplémentaires. Nous estimons que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est essentielle pour assurer un monde meilleur et plus sûr. C'est la raison pour laquelle nous attachons la plus haute importance à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée, qui aura lieu au début de sa soixantième session, pour évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration du Millénaire. Nous aimerions saisir cette occasion pour exprimer nos vues sur le processus.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de nous avoir fourni deux très bons rapports sur les deux questions qui font l'objet de notre débat conjoint, à savoir les documents A/59/224 et A/59/545.

Nous estimons que les recommandations du premier rapport en vue de nouvelles mesures destinées à encourager une démarche intégrée et coordonnée et à renforcer les activités en cours pour l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet constitueront une bonne base pour aller de l'avant. Nous sommes effectivement d'accord avec l'analyse du Secrétaire général selon laquelle une démarche intégrée facilitera l'établissement de solides alliances intersectorielles autour de thèmes et d'objectifs communs, afin de mener une action conjointe aux niveaux national et international.

Il est généralement convenu que la question de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies est étroitement liée à l'application de la Déclaration du Millénaire. Nous

estimons qu'il faut à présent mettre l'accent sur la nature de ces liens. Nous avons quelques suggestions à faire à cet égard.

Premièrement, il sera particulièrement important pour le Conseil économique et social de terminer rapidement et, espérons-le, au plus tard en juin de l'année prochaine, comme le suggère le Secrétaire général, l'identification des thèmes transversaux communs aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Les thèmes serviront ensuite de base à l'application intégrée et coordonnée des textes issus de ces conférences. Au vu des contraintes que connaissent les petits États insulaires en développement, les États membres de la CARICOM voudraient suggérer que l'ensemble de la question des vulnérabilités soit un des thèmes transversaux.

Deuxièmement, étant donné qu'il incombe au premier chef aux commissions régionales d'aider les États Membres dans leurs régions respectives à appliquer les résultats des grandes conférences, nous aimerions suggérer que les liens entre les commissions régionales et un Conseil économique et social réformé soient consolidés. Nous estimons qu'il faudra pour cela au sein du Conseil des débats plus dynamiques sur les rapports des commissions régionales, en présence des Secrétaires exécutifs des commissions régionales, qui auront la responsabilité de veiller à ce que toutes les sous-régions dont ils sont chargés soient pleinement et efficacement couvertes. Le Conseil pourrait assigner aux membres de son Bureau la responsabilité de servir d'agents de coordination pour établir une liaison avec les commissions régionales, ainsi que pour participer, au nom du Conseil, aux travaux des organes intergouvernementaux, et notamment concernant les questions ayant trait à la suite à donner aux conférences. Nous estimons que cela pourrait contribuer à consolider les liens entre le Conseil et ses commissions techniques et régionales.

Un troisième sujet de préoccupation est la coordination des activités des fonds et programmes du système des Nations Unies. Étant donné le rôle important que les organisations du système des Nations Unies jouent pour aider les États Membres à appliquer les textes issus des conférences internationales, il est particulièrement important d'avoir une meilleure cohérence entre les cadres de développement stratégiques des fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment les institutions de Bretton

Woods, étant donné que ces cadres constituent invariablement les bases à partir desquelles les activités des programmes sont entreprises.

Dans sa résolution 57/270B, cette Assemblée s'est engagée à évaluer chaque année l'application des textes issus des sommets et la réalisation des buts et objectifs qui ont été fixés, ainsi qu'à fournir les directives nécessaires pour l'application et le suivi de ces textes. Le début de la soixantième session l'an prochain sera l'occasion pour l'Assemblée d'entreprendre un premier examen général des progrès réalisés dans la réalisation de tous les engagements souscrits dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que des textes issus des autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport exhaustif que nous a promis le Secrétaire général sur la Déclaration du Millénaire au début de l'an prochain, étant donné qu'il permettra aux États Membres d'entamer les préparatifs en vue de participer au sommet. Nous sommes d'accord avec l'intention déclarée du Secrétaire général de s'inspirer des conclusions de son Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, étant donné les liens indissolubles entre la paix, la sécurité et le développement.

En analysant les liens inextricables entre ces trois questions, nous en sommes venus à croire que la paix et la sécurité dans le monde sont constamment menacées, essentiellement en raison de la pauvreté persistante et généralisée et de l'absence d'un bon système mondial de gouvernance, qui contribuerait à gérer les économies mondiales de manière à répartir les ressources de la planète de façon plus équitable. En raison de ce lien, il est clair que les solutions de l'un sont tributaires de celles de l'autre. C'est sur cette toile de fond que nous estimons que les deux rapports, celui du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements et le rapport détaillé du Secrétaire général sur la Déclaration du Millénaire, qui se penchera sur ces questions, devraient être examinés conjointement, si l'on veut établir les liens appropriés, relativement aux décisions cruciales que l'Assemblée générale sera appelée à prendre, après avoir examiné ces questions.

Les deux rapports auxquels j'ai fait référence ne sont cependant pas les seuls qui devraient être examinés par la réunion de haut niveau. Comme

l'indique clairement le point 45 de l'ordre du jour, il existe d'autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dont les résultats doivent également être examinés dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit de la réunion de haut niveau de l'Assemblée sur le VIH/sida, qui aura lieu en juin prochain, du débat de haut niveau du Conseil économique et social, de l'examen en 2005 par la Commission de la condition de la femme de l'application des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de l'examen par la Commission du développement social de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, intitulé *Une mondialisation juste : des opportunités pour tous*, de l'Organisation internationale du Travail.

Étant donné les contraintes que connaissent les petits États insulaires en développement, qui les rendent particulièrement vulnérables, le résultat de l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade à la réunion internationale qui aura lieu à Maurice en janvier prochain devra également être pris en compte. Cela contribuera à veiller à ce que les décisions prises à cette réunion soient intégrées dans tout plan d'application intégré qui découlera de la conférence de suivi au Sommet du Millénaire.

Le rapport du Secrétaire général intitulé « Modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale » (A/59/545) indique clairement ses vues sur la question, et nous estimons que cela représente une très bonne base pour la prise de décisions.

Les pays de la CARICOM souscrivent à la proposition de tenir la réunion sur trois jours, du 14 au 16 septembre, avec une participation au niveau de chefs d'État et de gouvernement. Nous croyons également que les représentants de la société civile doivent avoir la possibilité de faire leur contribution à la réunion plénière de haut niveau. Cela peut être accompli effectivement en demandant à un représentant du Forum de la société civile de prendre la parole au sommet.

S'agissant de la forme et de la structure du sommet, nous souscrivons à la proposition d'avoir des réunions plénières et quatre tables rondes interactives. Nous pensons que chaque table ronde devrait traiter de l'ensemble de l'ordre du jour du sommet, qui a été essentiellement divisé en trois grands thèmes, à savoir les objectifs du Millénaire pour le développement, la paix et la sécurité et la réforme institutionnelle. Nous croyons que ces thèmes sont largement suffisants pour servir d'orientation et de cadre au débat dans chaque table ronde.

Le processus préparatoire est sans doute l'aspect le plus important pour assurer le succès du sommet. Nous convenons donc avec le Secrétaire général qu'il doit être ouvert, participatif et transparent afin d'aboutir à des décisions claires, concrètes et pragmatiques. Nous pensons aussi que le Président de l'Assemblée devrait diriger le processus préparatoire. Nous ne sommes donc pas favorables à l'idée de créer un groupe directeur. Si le Président a besoin d'aide pour s'acquitter de ses tâches, il pourra nommer un certain nombre de facilitateurs qui pourraient œuvrer en son nom.

Enfin, pour ce qui est du dialogue de haut niveau sur le financement du développement, nous pensons qu'il devrait avoir lieu avant le sommet. La proposition d'une démarche en deux étapes nous semble intéressante, car nous voyons un grand avantage à avoir un dialogue approfondi fin juin ou début juillet, lors de la session du Conseil économique et social, avec une brève réunion immédiatement avant le sommet pour transmettre au sommet le rapport du dialogue sur le financement du développement. Nous pensons également que, si le dialogue se tenait à New York, il donnerait à un plus grand nombre de pays la possibilité d'être représentés et de participer à cette réunion importante.

Les pays de la CARICOM font ces suggestions dans l'espoir qu'elles aideront le Président et les autres membres de l'Assemblée à prendre des décisions définitives sur tous les aspects des préparatifs de l'événement de haut niveau prévu pour septembre de l'année prochaine. Nous pensons, en effet, que la soixantième session de l'Assemblée générale sera un événement marquant dans l'histoire de l'Organisation et que ses résultats nous permettront de choisir la bonne direction sur la voie que nous nous sommes tracée.

**M. Dauth** (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que de l'Australie.

Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général des rapports fort utiles qu'il a présentés au titre de ces questions. Ils constitueront, avec d'autres apports, une ressource importante pour les délégations au cours de la prochaine année qui précédera le sommet de 2005.

Le débat conjoint d'aujourd'hui sur les points 45 et 55 de l'ordre du jour est de bon augure pour que le sommet de l'année prochaine aboutisse à un bon résultat, car il souligne l'importance égale de ces questions. Nous convenons avec le Secrétaire général que le sommet sera un événement d'une importance décisive et qu'il devrait aboutir à un seul ensemble intégré de décisions. Il serait naïf, voire inutile, de nier que chaque État abordera cet événement avec des priorités différentes. Mais nous sommes fermement convaincus que, pour que le sommet soit un succès, aucun domaine – que ce soit le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme ou la réforme institutionnelle – ne peut être abordé au détriment d'un autre et aucune question ne doit être ignorée.

Le processus préparatoire du sommet est, bien entendu, essentiel. Nous convenons qu'il doit être transparent et participatif, souple et efficace. Les ministres doivent y participer de manière délibérée et ciblée. Nous appuyons la conclusion du Président de l'Assemblée générale, à savoir que le processus préparatoire devrait se faire en deux étapes : d'ici le rapport du Secrétaire général en mars, nous devrions nous concentrer sur le débat et l'échange d'informations; et après mars, nous devrions nous efforcer de parvenir à un résultat de consensus. Bien que ce soit au Président de l'Assemblée de diriger ce processus, nous approuvons la proposition qui a été faite, à savoir qu'il pourrait être utilement assisté par un groupe d'amis, de facilitateurs si vous voulez, qui faciliteraient les contacts avec les États Membres.

Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement est l'occasion de manifester notre attachement au développement. Il est essentiel que le dialogue ait un grand retentissement et contribue au sommet de manière substantielle. La tenue du dialogue immédiatement avant le sommet lui assurerait le retentissement qu'il mérite, mais il se déroulerait trop tard pour pouvoir contribuer au résultat du sommet. La

tenue du dialogue plus tôt, peut-être conjointement avec le Conseil économique et social, pourrait lui permettre de contribuer au sommet de manière substantielle, mais ne donnerait pas suffisamment de retentissement à la question. C'est pourquoi nous voyons un certain intérêt à envisager une démarche en deux étapes.

Nous engageons instamment le Président de l'Assemblée – conjointement avec ses facilitateurs, les représentants de la Norvège et du Nicaragua – à présenter sans tarder un projet de résolution sur les modalités qui traitera de toutes les questions d'organisation. Nous convenons que ce projet de résolution devra être achevé en décembre.

La participation du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général à ce processus est essentielle pour le succès de l'événement. Nous nous félicitons de leur engagement personnel sans équivoque en faveur de ce processus.

**M. Abdul Ghafor** (Brunei Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunei Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

L'ASEAN souhaite s'associer à tous ceux qui ont remercié le Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté au titre du point 45 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », et du point 55 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire » (A/59/545). Nous souscrivons également à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

À l'ASEAN, nous ne cessons de faire des efforts collectifs pour mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire, en particulier les objectifs énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. L'ASEAN a établi des objectifs clairs et des cibles quantifiables par le biais d'un certain nombre de plans d'action visant à réaliser les objectifs du

Millénaire pour le développement, notamment la mise en place d'un véritable partenariat mondial et régional entre les gouvernements, les organisations internationales et l'ensemble des parties prenantes.

Nous voudrions souligner certains des efforts faits par notre région pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le domaine de la santé, la « Déclaration on Healthy ASEAN 2020 », adoptée à Jogjakarta (Indonésie) en avril 2000 envisageait les citoyens de l'ASEAN menant des vies saines, conformes à leurs valeurs, leurs convictions et leur culture dans un environnement favorable. Dans cette vision des choses, la santé est placée au centre du développement et la coopération de l'ASEAN est renforcée pour veiller à ce que nos peuples soient sains de corps et d'esprit et qu'ils vivent en harmonie dans des conditions sûres.

Au cours de la sixième Réunion des ministres de la santé de l'ASEAN, tenue à Vientiane (Laos) en mars 2002, les ministres ont adopté le Plan d'action régional en faveur de la promotion d'une vie saine dans les pays de l'ASEAN. Au cours de cette Réunion, l'ASEAN a convenu d'accorder la priorité à un certain nombre de domaines, notamment la santé des femmes et des enfants et la maîtrise des maladies contagieuses, y compris le VIH/sida.

La prévention et la maîtrise des maladies constituent une base très importante des efforts que nous faisons pour concrétiser notre vision « Healthy ASEAN 2020 ». Chacun sait que les maladies se propagent au-delà des frontières et que toute initiative de lutte contre celles-ci doit se faire en coopération avec les différents pays. L'épidémie de Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en avril 2003 et la menace de grippe aviaire au début de 2004 montrent bien que les sociétés sont vulnérables à toute épidémie de maladies infectieuses, nouvelles ou recrudescences.

Depuis la réunion spéciale des ministres de la santé de l'ASEAN +3 – l'ASEAN plus la Chine, le Japon et la République de Corée – sur le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), qui s'est tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, le 26 avril 2003, et la réunion spéciale des dirigeants de l'ASEAN et de la Chine sur le SRAS qui y a fait suite et qui a eu lieu à Bangkok, en Thaïlande, le 29 avril 2003, les pays membres de l'ASEAN ont créé des équipes multisectorielles nationales pour l'échange régulier d'informations sur le SRAS. Une ligne rouge relie les

ministres de la santé et leurs hauts responsables pour faciliter la communication en cas d'urgence. Les mesures de prévention et de contrôle de l'ASEAN qui ont permis de traiter la crise sont notamment les suivantes : les stratégies de santé publique pour la détection, l'isolation et la maîtrise de la propagation; la fourniture en temps voulu d'informations exactes; la collaboration et la constitution de réseaux d'échange entre le secteur public et le secteur privé; et les stratégies de protection sociale en faveur des personnes et des industries touchées.

L'ASEAN met actuellement en œuvre son deuxième Programme de travail sur le VIH/sida (2002-2005), visant les domaines prioritaires qui ont été identifiés dans la Déclaration de l'ASEAN sur le VIH/sida adoptée par le septième Sommet de l'ASEAN, qui s'est tenu au Brunei Darussalam en novembre 2001. L'équipe spéciale de l'ASEAN sur le sida est déjà parvenue à mobiliser des ressources pour la réalisation d'activités régionales hautement prioritaires visant à accroître l'accès à des médicaments peu onéreux, à réduire la vulnérabilité des travailleurs migrants au VIH, à anticiper l'impact du VIH/sida sur le développement et à lutter contre la réprobation et la discrimination dont souffrent les gens qui vivent avec le sida, y compris en appuyant des programmes nationaux de prévention et de surveillance, de traitement des malades, de soins d'appui aux malades.

Durant la réunion officielle des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, qui s'est tenue à New York le 27 septembre 2004, il a été convenu que la coopération sur le VIH/sida deviendrait un domaine de coopération essentiel. La coopération entre les sous-régions sur le VIH/sida fournit un cadre permettant l'échange des expériences et des enseignements tirés.

L'ASEAN partage et appuie la vision globale du développement durable et est résolue à intégrer des considérations écologiques dans ses activités économiques, sociales et de développement. Cet engagement a été réaffirmé lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu en septembre 2002, et s'inspirait de la Vision 2020 de l'ASEAN, adoptée à Kuala Lumpur en 1997. La Vision 2020 de l'ASEAN, le Plan d'action d'Hanoi pour l'environnement (1999-2004) et nos efforts en vue de créer la communauté socioculturelle de l'ASEAN traduisent notre cadre politique intégré et souple, qui

allie dynamique démographique, développement social, croissance économique, exploitation des ressources naturelles, protection de l'environnement et d'autres initiatives de développement.

L'ASEAN a travaillé en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin de promouvoir de façon proactive la coopération régionale et nationale visant à appliquer divers accords multilatéraux sur l'environnement conclus sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Les pays membres de l'ASEAN ont un taux élevé de participation à ces accords, ce qui, en soi, reflète notre détermination à relever les défis écologiques mondiaux. L'ASEAN s'emploie à promouvoir une entente commune et une voix collective dans le cadre des négociations multilatérales sur l'environnement et à promouvoir de meilleures coordination et synergie dans la mise en œuvre de ces accords.

Lors de la réunion des dirigeants de l'ASEAN qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, en octobre 2003, les dirigeants de l'ASEAN ont convenu d'intensifier la coopération en vue de résoudre les problèmes liés à la croissance démographique, au chômage, à la dégradation de l'environnement et à la pollution transfrontières ainsi qu'à la gestion des catastrophes dans la région. L'ASEAN est parvenue à faire d'importants progrès pour ce qui est d'assurer la durabilité de l'environnement. L'Accord de l'ASEAN sur les nuages de pollution transfrontières est la culmination des efforts intenses que la région a déployés pour remédier aux nuages de pollution transfrontières depuis les graves épisodes de 1997 et de 1998. L'accord est un important jalon, car c'est le premier accord régional de l'ASEAN sur l'environnement juridiquement contraignant à entrer en vigueur; le PNUE le considère comme un accord modèle dans le cas de problèmes transfrontières. Entre autres réussites, il y a eu la signature récente de la Déclaration de l'ASEAN sur les parcs et réserves, qui reprend une trentaine de sites protégés dans la région, et l'adoption du Cadre pour les villes écologiquement viables dans la région de l'ASEAN et du Plan stratégique à long terme de l'ASEAN pour la gestion des ressources hydrauliques. Tout récemment, les ministres de l'ASEAN ont également approuvé l'Accord de l'ASEAN sur la création d'un centre de l'ASEAN pour la biodiversité.

À la quatrième Réunion des Ministres de l'ASEAN sur le développement rural et la lutte contre la pauvreté, qui s'est tenue à Singapour le mois dernier, les ministres de l'ASEAN ont déclaré qu'il importait d'accélérer la mise en œuvre des stratégies de développement rural et de lutte contre la pauvreté dans l'ASEAN, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les États membres de l'ASEAN ont élaboré un plan d'action cadre global qui sera mis en œuvre dans les six années à venir et servira de plan stratégique fondamental de l'ASEAN pour relever les défis que pose la lutte contre la pauvreté. Un certain nombre de projets ont déjà été lancés au titre de ce Cadre et sont venus s'ajouter à ceux déjà lancés en vue de répondre aux priorités du développement rural et de la lutte contre la pauvreté définies dans le Plan d'action d'Hanoi.

Au dixième Sommet de l'ASEAN qui se tiendra à Vientiane, au Laos, les 28 et 29 novembre 2004, les dirigeants de l'ASEAN s'emploieront à rechercher les moyens de renforcer la coopération au sein et en dehors de l'ASEAN en vue d'accélérer l'intégration de l'ASEAN dans l'objectif de parvenir à une Communauté de l'ASEAN, tel que l'envisage la Vision 2020 de l'ASEAN. Parmi les plus importants documents qui seront adoptés lors du Sommet, figure le Programme d'action de Vientiane – le successeur du Programme d'action d'Hanoi – visant à accélérer l'intégration de l'ASEAN et à réduire le fossé qui existe entre les pays membres de l'ASEAN au niveau du développement. Le Sommet approuvera également les Plans d'action pour la sécurité communautaire de l'ASEAN et pour la communauté socioculturelle de l'ASEAN, qui sont les deux piliers de la Déclaration Concord II de l'ASEAN.

Dans la Vision 2020 de l'ASEAN, les dirigeants de l'ASEAN ont pris l'engagement de mettre en valeur les ressources humaines dans tous les secteurs de l'économie grâce à un enseignement de grande qualité et grâce à l'amélioration des qualifications, des compétences et des formations. Le succès de l'ASEAN dans ce domaine se reflète dans l'annexe statistique au rapport du Secrétaire général (A/59/282), où l'on peut voir que l'Asie du Sud-Est a un taux de scolarisation de 90 % dans l'enseignement primaire et à la fin du cycle primaire et un taux d'alphabétisation de plus de 95 %.

En 1988, l'ASEAN a adopté la Déclaration sur la promotion de la femme dans la région de l'ASEAN,

dans laquelle les membres de l'ASEAN se sont engagés à s'efforcer de promouvoir et permettre, lorsque cela est possible, la participation équitable et réelle des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie politique, économique, sociale et culturelle de la société aux niveaux national, régional et international.

En juin 2004, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la région de l'ASEAN. Les ministres ont convenu de prendre des mesures pour la pleine mise en œuvre des objectifs et des engagements pris en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes. Ils ont également pris toutes les mesures qui s'imposent pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour renforcer le pouvoir d'action et l'indépendance économique des femmes et pour protéger et promouvoir la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales pour permettre aux femmes et aux jeunes filles de se protéger contre la violence.

Je n'ai fait part que de quelques-uns des efforts que déploie l'ASEAN pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous pensons que l'ASEAN a déjà fait d'importants progrès en honorant ses obligations et ses engagements. Nous constatons toutefois qu'il existe encore au sein de l'ASEAN divers stades de développement. Nous reconnaissons avoir besoin de davantage de ressources, notamment dans les domaines où la coopération régionale aurait un effet, tels que la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

L'ASEAN appuie les efforts que déploie actuellement le Président pour diriger les consultations sur la tenue d'une séance plénière de haut niveau à la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner le rapport très complet du Secrétaire général, qui s'inspirera des conclusions du Groupe de travail de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements et sur le Projet Objectifs du Millénaire. Nous reconnaissons l'importance qu'il y a à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'ASEAN est prête et résolue à réaliser les visions et les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

**M. Baali** (Algérie) : La délégation algérienne voudrait, tout d'abord, s'associer à la déclaration faite

par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Notre débat d'aujourd'hui, qui porte sur la suite à donner à la Déclaration du Millénaire et sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social intervient à point nommé, en ce sens qu'il permet aux États Membres de prendre la mesure des progrès réalisés dans ces domaines quatre ans après le Sommet du Millénaire et d'amorcer bientôt, dans les meilleures conditions possibles, le processus préparatoire de la réunion de haut niveau de septembre 2005.

La réunion de haut niveau de 2005, qui coïncidera avec la célébration du soixantième anniversaire de notre Organisation, offrira aux États Membres l'opportunité de prendre acte des nombreuses réalisations de l'Organisation, de promouvoir la vision exprimée dans la Déclaration du Millénaire et de réitérer notre attachement aux engagements qui y ont été pris, ainsi que dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet. Elle aura ainsi pour objet de rappeler avec force la date cible de 2015 pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de se pencher sur les moyens permettant de surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie de leur réalisation.

Il est maintenant largement admis, et le Secrétaire général le souligne clairement dans son rapport que nous examinons aujourd'hui (A/59/282), qu'à défaut d'une action concrète et audacieuse de la part de la communauté internationale, la réalisation à l'horizon 2015 des huit Objectifs du Millénaire pour le développement sera compromise dans certaines régions du monde, en particulier en Afrique et dans certains des pays les moins avancés. Un tel constat nous préoccupe au plus haut point et augure, dans une large mesure, de ce que seront les conclusions du rapport d'ensemble que le Secrétaire général soumettra en mars de l'année prochaine en prévision de la réunion de haut niveau de septembre 2005. Comment peut-on ne pas être préoccupé lorsque le Secrétaire général lui-même déclare que le bilan des 12 derniers mois pour les catégories les plus pauvres de la population mondiale n'est guère plus réjouissant et que le nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH/sida n'a jamais été plus élevé qu'au cours de l'année écoulée, faisant craindre le pire quant aux perspectives de

développement de régions entières de la planète, où vivent des centaines de millions de personnes?

À ce redoutable défi s'ajoutent d'autres obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire, identifiés dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Ces obstacles ne sont toutefois pas insurmontables. Nous espérons que la réunion de haut niveau de septembre 2005 sera à même d'imprimer un élan nouveau à l'action commune, en vue d'une avancée majeure pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015. Les mesures qui doivent être prises sont connues, puisqu'elles sont clairement définies dans le rapport du Secrétaire général, et elles seront davantage explicitées dans son rapport d'ensemble de mars prochain. En outre, le rapport de synthèse de M. Jeffrey Sachs, qui sera publié en janvier 2005, lancera un appel aux dirigeants du monde en vue d'adopter un plan global pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les recommandations du Projet Objectifs du Millénaire nous offriront sans doute un certain nombre de pistes à suivre pour atteindre ces objectifs.

L'on sait d'ores et déjà, à travers le projet de rapport tel qu'il a été publié sur Internet, que, pour atteindre les Objectifs, l'accent devrait être essentiellement mis sur la nécessité pour chaque pays vivant dans l'extrême pauvreté de poursuivre une stratégie nationale axée sur la réduction de la pauvreté; de mettre en œuvre, durant la période 2005-2015, les engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey pour ce qui est des efforts concrets à déployer en vue d'atteindre un niveau d'aide publique au développement équivalant à 0,7 % du produit national brut; sur l'importance de la conclusion avec succès, d'ici 2006, du Programme de Doha pour le développement, pour que les pays à faible revenu puissent avoir un accès plus grand aux marchés des pays riches; la nécessité du renforcement du mandat du Coordonnateur résident dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par chaque pays pour la réalisation des Objectifs; et, enfin, l'importance du rôle des institutions scientifiques internationales, qui doivent promouvoir l'assistance dans le domaine de la recherche-développement au profit des pays pauvres, appuyées en cela par un financement annuel à hauteur de 7 milliards de dollars, provenant des pays donateurs.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de la répartition équitable des bienfaits de la

mondialisation, il est important de prendre en compte les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, publiées en février 2004, qui complètent les stratégies élaborées par les grandes conférences des Nations Unies de la décennie écoulée dans les domaines économique et social.

La réunion de haut niveau de 2005 devra également tenir compte des conclusions des commissions techniques du Conseil économique et social, dont notamment la Commission du développement durable, la Commission du développement social et la Commission de la population et du développement, ainsi que des recommandations de la session spéciale sur le VIH/sida prévue en juin prochain, et du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. En somme, les Objectifs du Millénaire doivent être considérés comme un pacte mondial qui repose sur des engagements réciproques et des responsabilités partagées. Pour parvenir à concrétiser ces Objectifs, une vision d'ensemble, un appui politique et un financement adéquat dans le cadre d'un partenariat efficace sont plus que jamais nécessaires.

La réunion de haut niveau de 2005 devra aussi se pencher sur d'autres questions, notamment celles touchant à la paix et la sécurité, et la réforme des Nations Unies, en particulier à la lumière des recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement dont le rapport sera publié au début du mois prochain. En réaffirmant sa foi dans le multilatéralisme comme seul cadre capable d'aider à régler les problèmes et relever les défis du monde d'aujourd'hui, l'Algérie a grand espoir que le Groupe de personnalités de haut niveau parviendra à formuler des recommandations novatrices et cohérentes fondées sur une analyse rigoureuse des menaces globales et un examen approfondi et sans complaisance des institutions et instruments existant au sein des Nations Unies. Il est important que ces recommandations nous aident à œuvrer de concert pour atteindre l'objectif commun, qui est de réhabiliter le système de sécurité collective et de sauver le système multilatéral des dangers qui le guettent.

Nous avons également grand espoir que le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau constituera une base pour nos délibérations futures et permettra aux États Membres de parvenir à un consensus sur des questions aussi importantes que les

menaces globales et les réformes institutionnelles. Un tel résultat ne saurait toutefois être possible que si le Groupe de personnalités appréhende les menaces selon une approche globale et équilibrée, en faisant la passerelle entre la sécurité et le développement, et ne cède point à la tentation d'une différenciation des menaces selon leur importance aux yeux de tel ou tel pays et suivant leur perception dans telle ou telle région du monde.

Quant aux changements à apporter au niveau institutionnel, en particulier la réforme des organes principaux de l'ONU, l'Algérie tient à souligner l'intérêt tout particulier qu'elle attache à cette question et l'urgence qu'il y a à prendre des mesures appropriées et concertées sur la réforme des organes principaux de l'ONU. Le temps très limité qui nous est imparti dans le cadre de ce débat ne nous permet pas, à l'évidence, d'aborder toutes ces questions. Je me limiterai à partager avec les membres quelques réflexions et commentaires que nous inspirent les deux questions qui sont actuellement au cœur des préoccupations des États Membres et sur lesquelles s'est penché le Groupe de personnalités de haut niveau.

Il s'agit de l'action préemptive et de la réforme du Conseil de sécurité. S'agissant de l'action ou guerre préemptive, je dois avouer que ce concept aux contours imprécis suscite de sérieuses appréhensions pour nombre de pays, parce qu'il véhicule des idées et une vision du monde qui, si l'on n'y prend garde, risquent de conduire à des dérives dangereuses et de saper les fondements mêmes du système de sécurité collective tel que défini par la Charte et, au bout du compte, à légitimer et à consacrer la loi du plus fort.

Cette doctrine, qui refait soudainement irruption dans nos débats, ne peut ni ne doit être assimilée au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, prévu à l'Article 51 de la Charte, qui n'est valable qu'en cas d'agression armée, ni à l'action préventive qui renvoie à des considérations stratégiques à plus long terme résultant de situations qui risquent d'évoluer dangereusement vers des menaces imminentes. À cet égard, la Charte prévoit toute une panoplie de mesures diplomatiques à prendre pour empêcher que les menaces ne deviennent imminentes ou ne se matérialisent, et définit les situations qui justifient le recours à l'emploi de la force à titre préventif et collectif, conformément au Chapitre VII de la Charte.



Ceci étant, un débat sur la question est nécessaire et sans doute utile et bienvenu. En raison de l'apparition de nouvelles menaces auxquelles la mondialisation confère une dimension globale, il est certainement essentiel qu'ensemble nous nous penchions sur la question de savoir si le système de sécurité collective tel que défini dans la Charte des Nations Unies est encore en mesure de répondre aux besoins de sécurité de tous les États et d'identifier les lacunes et les déficiences qui empêchent une décision plus rapide et efficace d'action collective.

De ce point de vue, des mesures supplémentaires pour renforcer l'efficacité des mécanismes multilatéraux existants nous paraissent d'ores et déjà souhaitables sinon nécessaires. La meilleure réponse à la tentation unilatéraliste, c'est la mise en place d'un cadre multilatéral rénové, crédible et efficace qui inspire à tous le respect et la confiance requis. Et c'est l'ONU qui doit en définir les règles et en assurer le respect, tant il est vrai que seule l'ONU peut conférer la légitimité au recours à la force.

Concernant la réforme et l'élargissement du Conseil de Sécurité, je voudrais, d'emblée, souligner que le statu quo n'est plus acceptable et que le temps est venu d'aller vers une réforme de fond de cet organe qui lui confère la légitimité dont il a, de plus en plus, besoin pour, d'une part être en phase avec les nouvelles réalités internationales et, d'autre part, renforcer ses capacités d'action contre les nouvelles menaces auxquelles la communauté internationale est confrontée.

À cet égard, mon pays fonde beaucoup d'espoirs sur les résultats de nos délibérations sur les recommandations spécifiques qui nous seront présentées par le Groupe de personnalités de haut niveau. Un accord sur la réforme du Conseil permettra certainement aux Nations Unies de renforcer leur crédibilité et d'accroître leur efficacité au service de l'humanité.

Quant à la question spécifique de l'élargissement du Conseil de sécurité, qui n'est, faut-il le souligner, qu'un des aspects de la réforme globale du Conseil, mon pays ne ménagera aucun effort pour aider, dans le cadre notamment du Groupe africain et du Mouvement des non-alignés, à dégager un accord équitable tenant compte des intérêts bien compris de toutes les régions du monde sur la base des recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau.

Pour cela, il importe de ne pas rester otages de schémas figés et de formules préconçues et de tirer parti de l'opportunité que nous offre le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau pour inscrire notre débat dans le cadre d'une démarche dynamique, réaliste et, nous l'espérons, féconde qui soit de nature à contribuer à forger un compromis historique sur cette question vitale.

Avant de conclure, je voudrais dire un mot sur une question qui préoccupe au plus haut point mon pays. Il s'agit de la question du terrorisme dont on sait maintenant qu'il constitue une sérieuse menace à la paix et la sécurité internationales. Outre la nécessité d'une coopération internationale accrue pour faire face à ce fléau dans le cadre des mécanismes existants, il est urgent d'élaborer une convention globale contre le terrorisme qui définisse d'une manière consensuelle ce qu'est le terrorisme et qui évite donc l'amalgame entre celui-ci et la lutte légitime des peuples contre l'occupation coloniale et étrangère.

Il importe, par ailleurs, de rappeler que le terrorisme constitue une violation des droits de l'homme, en particulier, le droit à la vie, et il doit donc être combattu en tant que tel, comme le souligne l'Assemblée générale dans sa résolution 58/174. La lutte contre le terrorisme doit être globale et concertée. Elle requiert une mobilisation de tous les instants et une coopération sans complaisance de tous au niveau des frontières et entre les services de sécurité et les appareils judiciaires. Il convient également d'intensifier la coopération au niveau des frontières et à l'échelle régionale et internationale pour organiser des actions efficaces face à la menace que représente la criminalité internationale et le trafic des stupéfiants, dont les liens avec le terrorisme sont aujourd'hui établis et reconnus.

À cet égard, ma délégation partage la mise en garde faite par le Secrétaire général dans son rapport (A/59/282) sur les risques que représente la criminalité transnationale organisée et apprécie hautement sa pertinente remarque selon laquelle « dans un monde interdépendant, le préjudice causé à un voisin sera, en fin de compte, également causé à soi-même ».

Sur ces questions fondamentales de la sécurité et du développement, nous sommes confiants que les conclusions et recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau et celles que le Secrétaire général formulera dans son rapport d'ensemble de

mars 2005 éclaireront davantage notre débat et guideront nos efforts en vue de l'adoption de décisions à la mesure des défis auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour. Nous appuyons également la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Lorsque les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis à New York au début du nouveau millénaire, ils ont affirmé que la paix, la sécurité et la prospérité étaient des questions extrêmement importantes pour l'humanité. Ils ont également tenté de définir une approche, soulignant que nous ne pouvons plus tolérer la guerre, la famine et les autres fléaux. Quatre années se sont écoulées depuis, et de nombreuses personnes de par le monde vivent toujours dans la pauvreté, avec la maladie, et sous occupation étrangère et sont déplacées.

Dans son rapport (A/59/282), le Secrétaire général tente de voir ces problèmes sous le bon angle; le rapport établit que le respect de la primauté du droit dans tous les domaines, depuis le maintien de la paix et de la sécurité internationale jusqu'à la gestion du commerce international et la protection des droits de l'homme est une question très importante. Sur cette base, il a réaffirmé la volonté politique exprimée de manière exceptionnelle, et au plus haut niveau, dans la Déclaration du Millénaire et dans les Objectifs de développement du Millénaire (ODM). Le respect et la défense de la primauté du droit représentent le fondement essentiel de l'ordre international, et c'est également la garantie du développement et de la prospérité pour tous et de la primauté du droit dans les affaires internationales, y compris un système de commerce juste, le partage équitable des ressources communes de l'humanité, et des relations démocratiques entre les pays du monde. La prospérité pour tous doit aussi être assurée. Voilà pourquoi nous devons tous renforcer le multilatéralisme, qui doit constituer la base des relations internationales. Une question se pose cependant : pourquoi les progrès dans l'application de tous les aspects de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement sont-ils si lents à se mettre en place?

En effet, à de nombreux égards, aucun progrès n'a été fait. Un nombre croissant de personnes meurent dans des guerres qui leur ont été imposées; un grand nombre d'entre elles ont été déplacées du fait de la violence; et de plus en plus de femmes et d'enfants meurent en raison de blocus militaires imposés à des populations civiles. A travers le monde les pauvres sont de plus en plus pauvres, les maladies se propagent et la course aux armements se poursuit.

Ainsi, en termes généraux, la situation de la grande majorité de la population du monde s'aggrave en dépit de la volonté politique exprimée dans la Déclaration du Millénaire, il y a de cela quatre ans, de renverser cette tendance. Le rapport du Secrétaire général y fait référence de manière très claire :

« La communauté mondiale a plus que jamais besoin d'un véritable corpus de normes régissant le comportement des États. » (A/59/282, par. 12)

Je souhaiterais faire référence à plusieurs tendances préoccupantes relevées dans le rapport du Secrétaire général. Il est vrai qu'il n'y a pas encore eu de réussites spectaculaires et qu'il n'y en aura pas avant la réunion plénière de haut niveau de l'année prochaine, au cours de laquelle nous examinerons la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est là une cause de préoccupation mais la stagnation qui frappe la plupart des pays du monde est encore plus grave. Ainsi, non seulement y a-t-il une absence de progrès, mais le peu de progrès qui existe se produit un peu par hasard. Cela n'est pas de bon augure pour la communauté internationale.

Nous sommes loin d'avoir atteint les deux objectifs principaux du Millénaire pour le développement, qui sont de réduire l'extrême pauvreté et la faim et d'assurer l'éducation primaire pour tous. Les 121 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école doivent pouvoir le faire. Nous devons également voir progresser la parité hommes-femmes et les moyens à la disposition des femmes. De plus grands efforts doivent être consentis dans ce domaine et en ce qui concerne la mortalité infantile et les soins de santé maternelle. Nous devons également reconnaître que le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies continuent de constituer des menaces graves dans de nombreuses régions du monde. De plus, la protection de l'environnement constitue une question très

préoccupant. Nous devons développer un partenariat mondial pour faire en sorte que davantage de progrès soient enregistrés. C'est là un aspect du problème. Parallèlement, cependant, ce qui nous préoccupe le plus c'est que des personnes sous occupation étrangère soient privées quotidiennement de leurs droits et de leurs libertés fondamentales.

La Déclaration du Millénaire a énoncé plusieurs objectifs qui résumaient les textes issus des conférences et réunions au sommet internationales qui se sont tenues dans les années 90. Ces réunions ont examiné des questions telles que le développement durable, le développement social, la promotion de la femme, le financement du développement, les droits de l'homme et les droits de l'enfant. De nombreuses conférences se sont également tenues sur le désarmement et sur l'élimination des armes de destruction massive. Elles nous ont permis de parvenir à un large consensus international sur les politiques à mettre en œuvre dans ces différents domaines. Les objectifs qu'elles ont fixés sont intrinsèquement liés et nous offrent une possibilité réelle de mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement.

C'est pour cela que la communauté internationale est tenue de s'efforcer collectivement, par le biais des processus de mise en œuvre et de suivi et dans un cadre mondial, de mettre en œuvre tous les accords établis par la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et confirmés par la résolution 58/291 et les textes issus de ces conférences et réunions au sommet dans les domaines économique et social. Une vision internationale de notre responsabilité commune a été exprimée au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et à la Conférence internationale sur le financement du développement. Alors que les pays en développement s'efforcent de s'acquitter de leurs obligations, les pays développés devraient honorer leurs engagements. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints si les flux d'aide publique au développement sont insuffisants.

L'accent a également été mis sur le fait que les pays développés devraient allouer 0,7 % de leur produit national brut au titre de l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, mais que de nombreux pays n'ont pas atteint cet objectif. De plus, nous n'avons pas été en mesure d'alléger le poids de la dette des pays en

développement ni même d'enregistrer une amélioration progressive de ce problème épineux.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, nous sommes, encore une fois, extrêmement préoccupés. Les pays en développement n'ont toujours pas accès aux marchés des pays développés, même là où ils ont un avantage comparatif évident. Nous n'avons également pas été en mesure de réorganiser le commerce international pour ouvrir la voie au développement des capacités agricoles et industrielles des pays en développement. En fait, c'est exactement l'inverse qui s'est produit et l'aide qui aurait pu être offerte à ces pays a été neutralisée. Une question d'une plus grande importance est le fait que les pays en développement n'ont pas été impliqués dans le processus de prise de décisions sur les questions économiques et financières. La mondialisation devrait assurer une répartition juste et équitable de ses bénéfices. Bien que nous appuyions l'intégration des pays en développement dans le processus de la mondialisation, cela pourrait en fait leur être nuisible s'il ne leur est pas donné un rôle à jouer dans leurs politiques nationales et dans le processus international de prise de décisions. Les pays en développement doivent jouir d'un traitement préférentiel et bénéficier d'une coopération et d'un appui multilatéraux garantis.

La réunion plénière de haut niveau de l'année prochaine sera une occasion importante et historique de faire face aux anciens et nouveaux défis à la paix, à la sécurité et au développement. Nous pensons que toutes les mesures spécifiques possibles doivent être prises pour réaliser les objectifs dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Il y aura d'autres occasions, bien entendu, d'examiner à nouveau les aspects de fond de cette réunion, mais je tiens à faire ici quelques observations sur ses modalités. La résolution 58/291 souligne l'importance de la participation des chefs d'État et de gouvernement à cette réunion. Nous lançons un appel pour que la priorité soit donnée aux questions de développement. D'autre part, le processus préparatoire doit associer toutes les parties prenantes, fonctionner de façon transparente et tirer parti de la participation et de la contribution apportées par les différents participants aux divers processus menés à bien dans le cadre du système des Nations Unies. En outre, il faut également négocier les résultats escomptés au niveau intergouvernemental. Et pour associer tous les acteurs à ce processus, il faut également revenir sur les

engagements pris lors de conférences et de sommets antérieurs des Nations Unies ainsi qu'au Sommet du Millénaire. Enfin, il faut insister pour que tous les États Membres prennent pleinement en charge les recommandations de ces sommets et conférences.

Concernant le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, dont la date a été arrêtée, la République arabe syrienne estime que nous devons veiller à ce que l'ensemble des parties prenantes participent à ce dialogue, qui doit être un dialogue politique approfondi. Ce Dialogue devra également transmettre le message qu'il faut respecter les engagements politiques. Nous souscrivons également aux observations du rapport du Secrétaire général sur le financement du développement et le calendrier à suivre.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'importance d'un renforcement du multilatéralisme et du système des Nations Unies. Nous devons faire face aujourd'hui à un certain nombre de problèmes et de défis qui appellent une action collective globale et ne pas faillir dans notre effort pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, de la pauvreté, de la maladie et de l'exclusion. La paix et la sécurité ne seront possibles que si nous renforçons la justice et l'état de droit en défendant les libertés, les droits et le développement de tous.

**M. Raubenheimer** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous saluons les rapports du Secrétaire général sur les points 45 et 55 de l'ordre du jour, publiés sous les cotes A/59/282 et A/59/545. Nous espérons que ce débat nous aidera dans nos efforts communs pour examiner les progrès de l'application de la Déclaration du Millénaire, compte tenu, en particulier, des préparatifs de la manifestation de 2005.

Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants mondiaux se sont engagés à favoriser le développement non seulement de leur propre population mais également des peuples du monde entier. La Déclaration du Millénaire a été adoptée dans un contexte d'augmentation de la pauvreté et du dénuement de nombreux peuples du monde. Alors que nous préparons l'examen quinquennal de l'application de cette Déclaration sans précédent, il est temps de réfléchir

aux progrès qui ont pu être faits vers la réalisation des objectifs qu'elle renferme.

Les rapports du Secrétaire général font état de progrès inégaux en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim dans le monde, et même d'une dégradation dans certains cas. Ils montrent que si une grande partie de l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud, ainsi que de l'Afrique du Nord est globalement en voie de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement pour ce qui est de la pauvreté, il y a eu sur ce point peu ou pas de progrès en Afrique subsaharienne et en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Asie occidentale, la pauvreté a même augmenté.

Les progrès sont également inégaux pour d'autres objectifs comme l'enseignement primaire universel, la promotion de l'égalité entre les sexes, la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, et la préservation de l'environnement. Par conséquent, il est clair que si des mesures urgentes ne sont pas prises pour améliorer l'application de la Déclaration et s'attaquer à tous les aspects de la pauvreté et du sous-développement, les plus démunis n'auront toujours guère d'espoir, dans un grand nombre de pays, de sortir de la pauvreté et du dénuement. Jusqu'à présent, l'engagement politique en faveur du développement, épousé dans la Déclaration du Millénaire, ne s'est pas concrétisé par une application et des retombées sur les poches de pauvreté mondiales.

Revenant sur ce problème dans son allocution au débat général de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée, le Président Thabo Mbeki a déclaré :

« La question doit donc se poser de savoir pourquoi la noblesse de nos paroles et de la vision qu'elles dépeignent d'un monde de paix, à l'abri de la guerre, un monde caractérisé par la prospérité partagée et sans pauvreté n'a pas produit les nobles résultats que nous voulions et voulons sincèrement? » (A/59/PV.5, p.11)

Une partie du problème, à notre sens, tient à l'insuffisance totale des ressources engagées par la communauté internationale dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous tenons à insister sur l'importance que nous attachons à l'objectif no 8 de la Déclaration du Millénaire, dont la réalisation dépendra du respect de leurs engagements par les partenaires de

développement. Les engagements pris en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement, notamment à Doha, Monterrey et Johannesburg, doivent se traduire en résultats effectifs. Ce n'est qu'alors qu'un partenariat de développement mondial véritablement équitable pourra être mis en place.

Nous sommes préoccupés de voir que l'Afrique subsaharienne accuse toujours un retard important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au Chapitre VII de la Déclaration du Millénaire, intitulé « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique », l'ONU répondait à l'appel du Président Mbeki et de nombreux autres dirigeants africains en vue de faire du XXI<sup>e</sup> siècle le siècle de l'Afrique. C'était un constat important des difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays africains. À cet égard, la communauté internationale a entrepris de :

« [soutenir] la consolidation de la démocratie en Afrique et [d'aider] les Africains dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale. » (*résolution 55/2, par. 27*)

Elle a même décidé

« de prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissements étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie. » (*ibid., par. 28*)

Nous estimons que la réalisation par les pays africains des objectifs de la Déclaration du Millénaire est importante pour le monde entier, car si une région ne parvient pas à les réaliser, c'est l'ensemble de la communauté internationale qui aura échoué.

Nous avons la conviction que pour que les pays africains réalisent les objectifs du Millénaire pour le développement, il faut qu'ensemble et en partenariat avec la communauté internationale ils arrivent à échapper aux tendances actuelles et à prendre des mesures dynamiques pour accélérer substantiellement la mise en oeuvre de la Déclaration. La communauté internationale, y compris les institutions financières

internationales, doit considérablement réviser à la hausse son aide à l'Afrique.

La communauté internationale doit également augmenter son appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans le cadre du NEPAD, les dirigeants africains se sont engagés à mettre en oeuvre des programmes de développement socioéconomique durable et à consolider la démocratie et la bonne gouvernance sur le continent africain. Le NEPAD a adopté les objectifs du Millénaire pour le développement comme pièce maîtresse du programme de développement de l'Afrique. De leur côté, les pays africains continuent de prendre des mesures pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Au nombre de ceux-ci, nous notons que davantage de pays africains ont fait part de leur intention de participer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui fournira un cadre pour l'échange des pratiques exemplaires sur notre continent. Dans le cadre du NEPAD, de nombreux plans d'action sectoriels ont également été mis au point sur les différents domaines prioritaires clefs de développement. Ces dispositions prises par les pays africains doivent être complétées par un appui de la communauté internationale. Ce sera critique pour le succès à long terme du NEPAD et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur le continent africain.

Ma délégation relève avec plaisir dans le rapport du Secrétaire général que les opérations de paix des Nations Unies ont enregistré des succès non négligeables. Nous demandons instamment qu'un appui soit accordé à l'élargissement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, qui doit être élargie et son mandat étoffé.

Nous appuyons l'appel du Secrétaire général pour un appui accru aux efforts déployés par l'ONU afin de relever efficacement le défi de la criminalité transnationale. Nous sommes préoccupés par les tendances croissantes de la criminalité transnationale dans le monde, comme il est indiqué dans le rapport. Les liens entre la criminalité, les troubles civils et politiques, et les répercussions négatives de la criminalité sur la paix, le développement socioéconomique, la bonne gouvernance et la démocratie entraveront la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et la réalisation de ses objectifs.

Ma délégation attache toujours beaucoup d'importance au Plan de campagne (A/56/326) établi par le Secrétaire général en tant que guide utile pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous appuyons les efforts du système des Nations Unies pour rationaliser ses activités dans le cadre de la suite donnée aux Objectifs du Millénaire pour le développement en améliorant la cohérence et la coordination au niveau national. À cet égard, nous notons que le Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier, a réorienté son travail sur les Objectifs, élaborant de nouvelles directives pour le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement. Nous relevons également que de nombreuses entités – dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations unies pour l'enfance et d'autres – utilisent le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement pour assurer le suivi de leurs propres activités. Toutefois, il demeure essentiel que les activités du système des Nations Unies relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement reposent sur les besoins et les priorités de chaque pays. Le travail important accompli actuellement par le Groupe devrait donc toujours s'appuyer sur les activités de développement de chaque pays.

En ce qui concerne la réunion au sommet de 2005, nous estimons que son ordre du jour devrait être global et couvrir les questions de développement et de sécurité, comme le fait la Déclaration du Millénaire. Nous attendons avec intérêt le rapport d'ensemble du Secrétaire général devant paraître en mars 2005, qui présentera certainement ces deux importantes questions d'une manière substantielle et sous une forme qui renforcera les préparatifs de la réunion au sommet de 2005.

De même, nous avons clairement exposé notre position sur plusieurs autres aspects relatifs à la réunion au sommet de 2005 dans notre déclaration à la séance officielle du 9 novembre, que je ne voudrais pas répéter aujourd'hui. Il me suffit de dire que la délégation sud-africaine est prête à prendre une part active au processus préparatoire et à appuyer comme il convient le Président de l'Assemblée générale.

Au moment où nous entamons les préparatifs de l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire, il est manifeste qu'un grand bond en avant sera nécessaire pour que la vision de la dignité humaine, de

l'égalité et de l'équité énoncée dans la Déclaration du Millénaire devienne réalité et ne soit plus un beau rêve dont la réalisation sera fatalement différé. Le sommet de 2005 devrait aboutir à la prise d'engagements concrets, à un renforcement de la coopération, de la coordination et de la cohérence à tous les niveaux, comme cela avait été envisagé dans la Déclaration du Millénaire. La tâche consistant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement peut en effet paraître redoutable, mais nous ne devrions pas accepter qu'elle est impossible.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Il est manifeste que la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire nécessite toute la solidarité interactive de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation internationale la plus universelle et la plus représentative, devrait jouer le rôle de coordination principal à cet égard. Nous apprécions à sa juste valeur l'analyse présentée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/59/282) et notons qu'il souligne clairement les problèmes clefs rencontrés par la communauté internationale. Qui plus est, le rapport offre une bonne base pour déterminer les meilleures orientations pour la poursuite de l'action dans la période à venir.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas une notion nouvelle pour le Tadjikistan. Ils sont reflétés dans nos priorités nationales et dans les descriptifs des programmes gouvernementaux. Par exemple, la coordination est pleinement assurée entre les indicateurs d'objectifs de notre stratégie pour l'élimination de la pauvreté, qui est un plan d'action réaliste et concret couvrant dans la pratique tous les domaines sociaux et économiques, et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous convenons que la réalisation des Objectifs à l'aube du millénaire demeure possible malgré l'inégalité entre les situations dans les différents pays du monde et les tendances actuelles, qui peuvent être prometteuses ou indiquer une stagnation ou une récession. La communauté internationale devrait relever le défi d'une façon coordonnée. Accroître l'aide publique au développement aux fins de développement, progresser sur la voie d'un système commercial équitable grâce à la tenue d'une série de négociations commerciales dans une optique qui privilégie le développement, et régler la question de la dette devraient figurer parmi les composantes clefs d'une

telle action. Il importe en particulier de tenir compte des intérêts des pays qui se trouvent dans des situations particulières.

Le Tadjikistan peut, dans une certaine mesure, illustrer l'urgence des questions susmentionnées. Par exemple, environ 40% de l'ensemble des recettes budgétaires sont actuellement affectés au service de la dette extérieure du pays. Si cette dette était annulée, les ressources dégagées pourraient être investies dans les domaines qui sont d'une importance critique pour la réalisation des Objectifs du développement. De plus, puisque le Tadjikistan est un pays sans littoral, ses nombreuses régions sont en fait coupées du monde extérieur, ce qui complique le développement socioéconomique des régions et l'intégration du pays dans l'économie mondiale.

Nous ne cachons pas l'urgence des problèmes rencontrés par notre pays dans son effort pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement tadjik est pleinement conscient de la responsabilité qui lui incombe dans le règlement de ces problèmes. Réduire le nombre des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, maintenir l'égalité des sexes dans l'enseignement, réduire les taux de mortalité infantile et maternelle, et lutter contre les maladies épidémiques, en particulier le paludisme, figurent parmi nos problèmes prioritaires.

La question de la fourniture de l'eau douce à notre population revêt pour nous une importance particulière. C'est avec cet objectif à l'esprit que le Tadjikistan travaille activement à faire avancer le thème de l'eau sur la scène internationale. La Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) qui avait été proclamée par l'Assemblée générale sur l'initiative du Tadjikistan et qui débute en mars 2005, vise à unir les efforts des gouvernements, de l'ONU, des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé pour réaliser les objectifs convenus à l'échelon international concernant l'accès universel à l'eau douce.

Le fait que le Tadjikistan ait été choisi, ainsi que sept autres pays, pour la mise en œuvre du célèbre Projet Objectifs du Millénaire sous la direction de Jeffrey Sachs témoigne de l'attachement du Gouvernement tadjik à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les dirigeants tadjiks ont pleinement souscrit à l'idée que nous

soyons un pays pilote pour le Projet, et au cours de son entretien avec M. Sachs en juin dernier, le Président Rakhmonov a personnellement confirmé la disposition du pays à mettre en œuvre le Projet Objectifs du Millénaire. Dans le cadre du Projet, les équipes d'experts désignées s'emploient actuellement à évaluer les besoins du pays pour mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats de cette évaluation seront présentés au Secrétaire général sous la forme d'un rapport intérimaire assorti de recommandations spécifiques.

Au cours des années qui se sont écoulées depuis la Déclaration du Millénaire, la paix et la stabilité se sont fermement implantées au Tadjikistan. En un court laps de temps, le pays a réussi à surmonter les crises humanitaires provoquées par le conflit civil et il est entré dans une période au cours de laquelle une impulsion est donnée au développement durable. Selon la Banque mondiale, des progrès ont été réalisés en vue de réduire la pauvreté, dont le niveau a baissé de 17%. Au cours des cinq dernières années, le produit intérieur brut a augmenté de près de 50%. Grâce à un environnement plus propice à l'investissement, les investisseurs trouvent le marché tadjik plus attrayant. Actuellement, des programmes visent à accroître les investissements étrangers et nationaux, en tenant dûment compte des modifications institutionnelles et politiques essentielles qu'a connues le pays.

Entre-temps, une analyse des progrès faits par le pays en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement prouve que le succès de l'application des indicateurs relatifs aux objectifs escomptés ne sera possible que si de larges investissements sont réalisés et l'assistance internationale se poursuit.

Il faut donc consolider sans plus tarder les efforts déployés par le Gouvernement tadjik et ses partenaires – pays donateurs, Organisation des Nations Unies et institutions financières internationales – en premier lieu pour réorienter l'aide humanitaire d'urgence en vue d'une assistance économique à long terme. Nous sommes persuadés que la communauté internationale comprend clairement que le succès commun dans l'application des objectifs du Millénaire pour le développement est tributaire des progrès réalisés par chaque pays à cet égard.

Nous approuvons pleinement la conclusion tirée par le Secrétaire général selon laquelle la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans

les délais prévus nécessite une percée vigoureuse, susceptible de donner une impulsion nouvelle à l'application de la Déclaration du Millénaire et aux engagements souscrits à Monterrey et à Johannesburg. À cet égard, notre pays fonde de grands espoirs sur la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui aura lieu en septembre 2005 pour évaluer les progrès faits dans l'application de la Déclaration du Millénaire.

Nous appuyons le calendrier et la forme de la préparation et de la tenue de cette réunion proposés par le Secrétaire général. Nous estimons qu'il est extrêmement important que l'Assemblée générale adopte le plus rapidement possible, avant la fin de cette année, le projet de résolution relatif au sommet de 2005. Nous sommes profondément convaincus que le sommet doit être un événement d'envergure et aborder un large éventail de thèmes couvrant les principaux aspects de la Déclaration du Millénaire. Nous attendons avec intérêt la publication des rapports du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements ainsi que du Projet objectifs du Millénaire, qui contribueront largement et de façon analytique aux débats du sommet.

**M. Maurer** (Suisse) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour ses rapports sur les questions qui sont aujourd'hui inscrits à l'ordre du jour. Elle aimerait en particulier exprimer son appréciation pour les réflexions sur la valeur des normes du droit international que le Secrétaire général a bien voulu invoquer en guise d'introduction de son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire. L'importance d'une collaboration entre les États basée sur les normes du droit international est un concept cher à la Suisse, qui le met en œuvre dans sa politique étrangère et dans l'ensemble de ses relations avec les autres États.

Les consultations en cours sur la forme et les modalités de la manifestation à haut niveau de 2005 montrent combien l'attention est en ce moment investie dans le processus politique mis en route par le premier examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire. La publication des conclusions et des recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, d'ici quelques jours, comme plus tard la publication du rapport final de Jeffrey Sachs sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, susciteront eux

aussi des processus politiques importants, qui demanderont toute notre attention.

Sans rien vouloir enlever à l'importance de ces processus politiques, la Suisse aimerait ne pas perdre de vue les efforts en cours destinés à renforcer l'architecture institutionnelle des organes de coordination du système des Nations Unies. La cohérence structurelle de la mise en œuvre des programmes d'action adoptés lors des grandes conférences, tant au plan des politiques que des institutions, demande une attention continue. Pour cette raison, nous désirons mettre en exergue les points suivants du rapport du Secrétaire Général sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences.

Premièrement, le Conseil économique et social doit être la plate-forme centrale de la coordination opérationnelle à l'échelle du système des Nations Unies, tout aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau des politiques. Pour renforcer le Conseil dans ce rôle, il est souhaitable que ses méthodes de travail soient réformées rapidement. Nous espérons en particulier que les consultations engagées sur le programme de travail pluriannuel du débat de coordination du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination puissent aboutir avant la session de fond de 2005. Comme le note le rapport, l'établissement d'un programme de travail pluriannuel aiderait le Conseil à renforcer la cohérence et l'efficacité de ses activités de gestion et de coordination et faciliterait l'intégration horizontale des travaux des commissions techniques autour du thème intersectoriel. En plus, il serait à notre avis important de tenter de synchroniser les programmes du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination avec un décalage d'une année pour le deuxième, afin que le débat consacré aux questions de coordination puisse assurer un suivi des décisions politiques du segment de haut niveau.

Deuxièmement, ces réformes du Conseil économique et social devraient aller de pair avec les réformes des méthodes de travail des commissions techniques. Nous notons que les commissions ont commencé l'examen de leurs méthodes de travail. Nous tenons à relever en particulier la décision de la Commission du développement durable d'adopter un programme de travail pluriannuel et une organisation de ses futurs travaux selon une série de cycles de deux ans, alternant entre une année d'évaluation et une



année de prise de décisions. Nous relevons que les premières réactions à cette réforme sont encourageantes et positives, tout en étant conscients qu'il est encore trop tôt pour évaluer cette approche de manière définitive.

Troisièmement, si les travaux des commissions techniques permettent un suivi thématique ciblé et différencié des grandes conférences, le travail des commissions régionales aide à ne pas perdre de vue les spécificités régionales qui sont fort importantes en matière d'application pratique. Les données présentées dans l'annexe statistique du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire montrent en effet que les disparités entre régions demeurent importantes. La Suisse rappelle donc l'importance du rôle que les commissions régionales peuvent jouer en tant que point focal pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la réalisation des buts et objectifs des conférences mondiales ainsi que des objectifs de développement du Millénaire. Mon pays est en faveur d'un renforcement de la coordination, par le biais de réunions de coordination régionale, entre les commissions régionales, les organismes de l'ONU et les institutions spécialisées qui développent les programmes régionaux.

Si ma délégation a voulu se concentrer, dans cette intervention, sur l'analyse et les recommandations du rapport du Secrétaire général portant sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences, la Suisse n'attache cependant pas moins d'importance aux engagements concrets pris avec l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Bien consciente que la responsabilité collective envers une application intégrale de la Déclaration du Millénaire ne dispense en aucun cas la responsabilité individuelle de chaque État, ma délégation peut d'ores et déjà annoncer que le Gouvernement suisse publiera d'ici la fin du premier trimestre de 2005 un rapport extensif sur ses contributions à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rapport portera en particulier sur les objectifs 7, environnement, et 8, partenariat pour le développement. Son format s'inspirera des directives élaborées en commun par les pays donateurs.

**M. Fedorov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La plupart des menaces et des défis contemporains sont d'ordre mondial, exigeant donc une réponse collective sur la base de l'examen général et du respect des intérêts légitimes de chaque membre de

la communauté internationale, en stricte conformité avec le droit international.

La force et l'efficacité de notre Organisation dépendent directement de l'appui actif des États Membres, des politiques qu'ils mènent et de leur disposition à se servir de l'ONU pour trouver des solutions concertées aux nouveaux problèmes. Il est évident que ces dernières années, notre Organisation a été confrontée à des défis conceptuellement nouveaux. En conséquence, comme tout système complexe, elle doit être améliorée. L'ONU doit continuer d'être en mesure de contrecarrer toutes ces menaces et tous ces défis – nouveaux et anciens, urgents et structurels, dans toutes leurs différentes combinaisons extrêmement dangereuses – car les objectifs de l'Organisation sont toujours d'actualité.

À l'initiative de la Fédération de Russie, les deux sessions précédentes de l'Assemblée ont adopté par consensus des résolutions sur la définition d'une stratégie mondiale pour faire face aux menaces et aux défis du monde moderne, l'ONU jouant un rôle central. La concrétisation de cette initiative permettra de réaliser le concept de sécurité collective consacré par la Charte des Nations Unies. Nous espérons que des efforts conjoints en la matière se poursuivront au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Nous appuyons pleinement la thèse du Secrétaire général selon laquelle il est indispensable de renforcer l'état de droit, un des éléments fondamentaux des relations internationales contemporaines. Pour la Russie, c'est un impératif. L'une des priorités en la matière doit être le renforcement du rôle de l'ONU en tant que principal organe universel chargé de guider et de coordonner l'interaction des États dans la lutte contre le terrorisme international. Nous sommes convaincus que la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité, adoptée à l'initiative de la Russie, renforcera le potentiel antiterroriste de l'ONU et donnera un nouvel élan au travail des entités de l'Organisation chargées de la lutte contre le terrorisme.

En tant que Président du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, notre pays a l'intention de poursuivre activement la mise en œuvre de toutes les tâches qui incombent à ce Comité. Dans les circonstances actuelles, il faut non seulement veiller à maintenir un esprit de solidarité contre le terrorisme, mais également prendre des mesures concrètes et pratiques.

Malheureusement, les activités terroristes continuent de se multiplier; les crimes sont d'une ampleur et d'une cruauté sans précédent, ce qui prouve bien la nécessité de mettre en place des garanties fiables afin d'empêcher les terroristes d'avoir accès à des armes de destruction massive. L'ONU a considérablement renforcé ses efforts dans ce domaine. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité prévoit un ensemble de mesures pratiques et juridiques dont la réalisation doit empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive.

Nous espérons qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale, il sera possible de terminer le travail sur le projet de texte proposé à l'initiative de la Fédération de Russie, et d'adopter une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui viendrait s'ajouter à la liste des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme déjà en vigueur.

Nous espérons que les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement permettront à l'ONU et à d'autres institutions multilatérales d'accroître considérablement leur efficacité. Il a été demandé au Groupe de participer aux travaux sur la réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité. L'achèvement de ce processus devrait se caractériser par le consensus le plus large possible entre les États Membres, l'objectif commun étant de renforcer l'ONU.

L'ONU doit continuer à améliorer ses mécanismes de rétablissement de la paix afin de déployer de manière plus opportune et plus efficace des opérations de maintien de la paix et, le cas échéant, d'imposition de la paix. Bien entendu, cela devrait se faire en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies. En l'occurrence, il ne faut pas permettre que l'autorité du Conseil de sécurité soit contournée, en particulier lorsqu'il s'agit de recourir à la force au nom de la communauté internationale.

La Fédération de Russie a toujours été favorable au renforcement de la capacité de l'ONU dans le système des relations économiques contemporaines. Les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies au cours de la dernière décennie ont donné une forte impulsion au renforcement du rôle de l'Organisation pour ce qui est des questions socioéconomiques. Nous sommes convaincus que la cohésion des divers processus de

mise en œuvre en tant que suivi de ces conférences doit être assurée par la pleine exécution du mandat confié par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi que par l'utilisation du potentiel du Conseil économique et social en tant que mécanisme clef de coordination au sein du système des Nations Unies.

Les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont inégaux. Il y a tout à la fois des tendances encourageantes et un phénomène de stagnation – et parfois, malheureusement, des échecs. Il est clair que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'applique pratiquement à toutes les régions du monde. La Russie compte faire les efforts nécessaires pour atteindre des cibles précises déclarées parmi les objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national. Les progrès réalisés seront indiqués dans un rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui sera établi en 2005. Dans l'ensemble, nous convenons avec le Secrétaire général que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais fixés reste un but réaliste, mais une nouvelle impulsion est nécessaire pour mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire, ainsi que pour renouveler les engagements pris à Monterrey et à Johannesburg. Nous espérons que cette impulsion politique sera donnée par la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui examinera l'application de la Déclaration du Millénaire. Les préparatifs de ce grand événement sont parmi les grandes priorités futures du système des Nations Unies.

Nous appuyons le calendrier et les modalités de la préparation et de la tenue de cet événement proposés par le Secrétaire général. L'expérience positive du Sommet du Millénaire en 2000 devrait constituer un modèle à suivre. Nous pensons qu'il est important d'adopter une résolution de l'Assemblée générale sur l'organisation du sommet de 2005 aussi rapidement que possible, et en tout cas, certainement avant la fin de cette année. À notre avis, le sommet devrait être un événement intégré et global, portant sur de nombreux thèmes et couvrant les principaux aspects de la Déclaration du Millénaire. Nous sommes prêts à continuer de débattre de ses modalités, ainsi que des documents qui apporteraient une contribution substantielle à son ordre du jour.

**M. Løvald** (Norvège) (*parle en anglais*) : Avant de passer aux questions spécifiques figurant dans le

rapport de cette année sur l'application de la Déclaration du Millénaire, je voudrais faire quelques observations d'ordre plus général.

Le terrorisme est une menace à notre sécurité commune. Il crée la peur et l'envie, et il entrave sérieusement le développement économique et social. Le terrorisme constitue un sérieux obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, nous devons intensifier notre lutte contre ce mal – une lutte qui ne peut être remportée par le seul recours à une action militaire et au travail de la police. En fait, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement contribuera largement à l'affaiblissement de la base du terrorisme international.

La Norvège est favorable à un examen global de tous les chapitres de la Déclaration, en particulier les questions relatives à la réforme et les objectifs du Millénaire pour le développement. La cohésion est essentielle pour faire de la mondialisation une force universellement positive. Nous devons donc continuer sur la voie de la bonne gouvernance et de la primauté du droit au niveau tant national qu'international. Nous nous félicitons du rapport intitulé « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous » (A/59/98, annexe), qui constitue une contribution importante à l'examen de la Déclaration du Millénaire prévu pour l'année prochaine.

Nous avons tous besoin de travailler activement pour renforcer la capacité de l'ONU à agir en faveur de la paix et de la sécurité. Un important moyen d'y parvenir consiste à élargir et approfondir les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales. Le renforcement de la fonction maintien de la paix de l'ONU est un processus en cours. Comme le rapport dont nous sommes saisis l'indique, l'ampleur des demandes actuelles signifie que tous les partenaires inclus dans le système – États Membres, entités des Nations Unies et organisations régionales – doivent s'engager davantage.

Même si la capacité de l'ONU en matière de maintien de la paix s'est considérablement renforcée depuis les recommandations du groupe de travail Brahimi, de sérieuses lacunes persistent. Les moyens d'intervention rapide, l'appui tactique aérien, les équipements médicaux de terrain et le contrôle des mouvements ne sont que quelques-unes des mesures citées dans le rapport. Nous attendons avec intérêt la

recommandation du Secrétaire général sur les nouvelles mesures à prendre à cet égard. Nous nous félicitons également du travail accompli en vue de coordonner la participation et l'appui aux opérations de paix complexes menées par diverses entités des Nations Unies, tels que les fonds, les programmes et les institutions.

Nous sommes conscients du dialogue actuellement en cours au Secrétariat sur les principes qui doivent régir les missions intégrées actuelles et à venir. Bien que des mesures pour assurer la cohésion générale soient nécessaires et positives, l'intégration opérationnelle des missions de maintien de la paix ne doit pas s'effectuer de façon à compromettre l'intégrité des institutions humanitaires des Nations Unies.

Le rapport dont nous sommes saisis souligne les graves conséquences de la criminalité transnationale. Dans un monde mondialisé, nous sommes confrontés à de nouveaux réseaux de crime organisé pour lesquels les frontières ne constituent pas un obstacle. On ne peut écarter ces menaces et relever ces défis que grâce à une coopération internationale de plus en plus étroite. À cet égard, nous applaudissons à l'intensification des efforts que déploie l'ONU pour veiller à ce qu'une action plus efficace soit menée contre le crime organisé et pour engager tout le système des Nations Unies dans la lutte contre la criminalité transnationale. Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les Gouvernements et aux institutions de la société civile pour qu'ils aident l'ONU à répondre efficacement à ce défi, et à tous les pays pour qu'ils ratifient la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational et ses trois protocoles.

Pour établir la paix et la sécurité, il est essentiel de fournir une aide humanitaire aux millions de personnes qui subissent les conséquences des catastrophes naturelles, du génocide, des conflits armés et d'autres situations d'urgence humanitaire aux quatre coins du monde.

La tendance croissante à prendre pour cible des membres du personnel humanitaire dans les zones de conflit est source de grande préoccupation pour l'ONU, les Gouvernements et les organisations humanitaires. De tels actes de violence constituent de graves violations du droit international humanitaire. Comme pour le terrorisme international, qui est souvent associé à de telles attaques, nous sommes contraints de repenser notre démarche à l'égard de la sécurité. Mais

des règles strictes ne suffisent pas et peuvent en soi empêcher l'accès à ceux qui sont dans le besoin. Il faut trouver l'équilibre entre sécurité et accès. Il est difficile et coûteux d'assurer la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel humanitaire. Mais il faut l'assurer, et nous sommes disposés à en assumer les frais.

L'année prochaine, l'Assemblée générale se réunira au plus haut niveau pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements consacrés par la Déclaration du Millénaire. Comme le rapport du Secrétaire général l'indique, théoriquement, il est encore possible de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, même dans les pays les plus pauvres. Mais il a également prévenu que le temps presse. L'année 2005 sera donc une année essentielle, surtout pour l'Afrique. Les pays donateurs, en étroite coopération avec l'ONU et les institutions de Bretton Woods, doivent faire davantage pour que les Objectifs du Millénaire deviennent réalité. L'Objectif 8 du Millénaire pour le développement est crucial à cet égard. Dans le rapport de l'an dernier, le Secrétaire général proposait que les pays donateurs se mettent d'accord sur des délais pour la réalisation des engagements contenus dans l'Objectif 8 du Millénaire.

À notre avis, il est particulièrement important de fixer des délais ambitieux pour les échanges commerciaux, la réduction de la dette et l'aide publique au développement. Il faudra sérieusement envisager cette possibilité au sommet qui se tiendra l'an prochain. À cette fin, il est très probable que de nouvelles obligations – notamment pour les pays donateurs, mais aussi pour les pays en développement – soient nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, s'agissant des modalités, de la forme et de l'organisation du sommet de l'an prochain, nous espérons que l'on pourra très bientôt parvenir à un accord sur ces questions afin que nous puissions préparer le sommet de façon approfondie et constructive.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat conjoint, à la fois parce que les questions examinées sont de fait étroitement liées et parce qu'il importe de préparer de façon détaillée et minutieuse la réunion importante qui aura lieu en 2005. Nous avons toujours été d'avis que le suivi des grands événements et des

grandes conférences est étroitement lié à la suite à donner aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à la suite à donner aux documents issus du Sommet du Millénaire.

Il est évident que l'année 2005 offrira une occasion et une épreuve uniques en leur genre. On nous demande de mettre la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement en bonne voie, un but central à long terme de l'Organisation. Dans le même temps, la réunion de 2005 sera aussi l'occasion de renouveler notre engagement à l'égard du multilatéralisme – le cas échéant de façon novatrice. Nous espérons que le Groupe de travail de haut niveau créé par le Secrétaire général apportera une importante contribution à cet égard. Il est essentiel que nous nous mettions rapidement d'accord sur le processus qui mènera à une telle réunion de haut niveau, et je me contenterai aujourd'hui de faire quelques remarques sur ces aspects.

Étant donné l'ampleur des tâches qui nous attendent et l'importance de l'événement, il semble effectivement qu'il s'impose de tenir cette réunion au niveau du sommet. Nous accueillons avec satisfaction les idées fournies par le Secrétaire général sur les modalités d'un tel sommet et acceptons les dates qu'il a proposées pour la tenue de cette réunion. En ce qui concerne le résultat, nous pensons qu'il est de la plus haute importance que les ordres du jour relatifs à la sécurité et au développement soient traités de façon à ce que l'on comprenne bien qu'ils sont inséparables et se renforcent mutuellement. Une déclaration politique concise et à la fois complète semblerait être la façon la plus indiquée d'y parvenir. Cette déclaration contiendrait donc une série de politiques permettant de faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis dans le domaine de la sécurité et contiendrait l'engagement de renforcer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le fond doit prévaloir sur la forme, mais ne pas l'exclure. Nous sommes donc d'avis que la déclaration devrait également aborder les questions qu'il convient d'aborder dans le domaine de la réforme institutionnelle.

Le succès d'une réunion au sommet en 2005 est largement tributaire de la façon dont elle sera préparée. Il semble qu'il soit d'une importance cruciale que nous lancions le processus en adoptant une résolution sur les modalités, y compris sur le niveau de la réunion et les dates, avant la fin de l'année. Par la suite, ou même

parallèlement, nous devrions entamer la réflexion sur le contenu d'un document final de la réunion. Nous pensons qu'il serait très utile de tenir une première série de débats officiels afin d'examiner le contenu du rapport du Groupe de travail de haut niveau dans les meilleurs délais et, si possible, avant la fin de l'année également. Il en va de même pour le rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire, qui devrait aussi être examiné lors de débats officiels, sans doute entre janvier et mars 2005. De telles consultations officielles étendues devraient nous permettre d'être bien placés pour préparer un document final de la réunion au sommet, avec des contributions provenant du rapport du Secrétaire général qui doit nous être soumis en mars prochain.

Pour ce qui est de la réunion de haut niveau proprement dite, le rapport du Secrétaire général sur les modalités (A/59/545) et la résolution 58/291 de l'Assemblée générale nous fournissent des indications claires. La réunion devrait donc être une plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement. Nous pensons que l'engagement actif d'autres parties prenantes – en particulier de la société civile, des institutions financières internationales et du monde des affaires – revêt une importance particulière pour assurer le succès de cet événement majeur de 2005. Nous espérons donc pouvoir débattre de solutions créatives permettant une telle implication de différents acteurs.

Le meilleur moyen de garantir une forte participation au niveau des chefs d'État et de gouvernement sera de parvenir suffisamment tôt à un accord sur le document final du sommet. Il est donc essentiel que nous démarrions notre travail sur ce document le plus rapidement possible.

**M. Karanja** (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour la documentation très complète qui nous a été fournie en vue du débat d'aujourd'hui. Nous nous associons à la déclaration faite par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'événement historique du Sommet du Millénaire, qui a rassemblé nos chefs d'État ou de gouvernement, a marqué un tournant pour la communauté des nations. À cette occasion, les dirigeants du monde ont parlé d'une seule voix et se sont engagés à œuvrer en faveur d'un monde plus

pacifique, plus prospère et plus juste. Les dirigeants ont fixé des objectifs spécifiques pour réduire de moitié la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême, réduire la faim, donner davantage de pouvoir aux femmes, assurer l'éducation pour tous et inverser la tendance à la propagation du VIH/sida. Ma délégation partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel notre unité par rapport à nos objectifs et nos engagements a été ébranlée par les attaques terroristes du 11 septembre 2001 et les divisions provoquées par la guerre en Iraq. L'année passée a prouvé la pertinence d'une approche multilatérale pour répondre aux défis et menaces auxquels le monde d'aujourd'hui est confronté.

Nous souhaiterions rappeler les conférences et réunions au sommet des Nations Unies des années 1990. Les textes issus de ces conférences et ces réunions ont fourni à la communauté internationale une riche moisson d'idées pour affronter et relever la plupart des défis que connaît le monde d'aujourd'hui. N'oublions pas l'importance de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, en tant que cadre pour la mise en œuvre d'engagements mondiaux. Le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en septembre 2002, a maintenu l'esprit du Sommet du Millénaire en réaffirmant les Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en ajoutant à ces engagements mondiaux.

Malgré ces engagements, le monde d'aujourd'hui n'est ni plus pacifique ni plus prospère. Cela ressort très clairement des rapports du Secrétaire général au fil des années. Seuls des progrès inégaux sont à signaler en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et dans certaines régions, notamment en Afrique subsaharienne, il est peu probable que ceux-ci soient atteints d'ici à 2015. Les pays en développement ont mobilisé tous leurs efforts pour créer un environnement favorable au niveau national, mais cela n'a pas été suivi d'une action correspondante au niveau international. Les moyens d'application nécessaires pour compléter les efforts des pays en développement sont encore insuffisants. Davantage d'efforts seront requis par rapport à l'Objectif 8, qui est fondamental pour la réalisation des autres Objectifs. Ceci exigera une amélioration à la fois qualitative et quantitative des niveaux d'aide publique au développement (APD), de mettre sur pied

un système de commerce mondial juste et fédérateur, d'alléger le poids de la dette des pays en développement, et d'améliorer la répartition des flux d'investissements étrangers directs tout en augmentant leur volume.

Nous saluons les diverses initiatives prises en vue de mobiliser les énergies en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous saluons et apprécions le travail entrepris par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation sous la direction de M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, et de M<sup>me</sup> Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande. Nous souscrivons au message vital et positif qu'ils ont transmis, sur la nécessité d'infléchir le cours actuel de la mondialisation, qui ne doit plus s'intéresser exclusivement aux marchés mais doit se préoccuper beaucoup plus largement des populations. Ils ont souligné que les problèmes ne sauraient être attribués à la mondialisation en soi mais plutôt à sa gouvernance. Parmi les questions clefs dans ce domaine figurent la croissance rapide de marchés mondiaux sans un développement correspondant d'institutions économiques et sociales pour assurer un fonctionnement équitable, des règles injustes pour le commerce et la finance mondiaux, l'incapacité des pratiques internationales actuelles à apporter une réponse satisfaisante aux défis posés par la mondialisation et l'accès aux marchés, l'APD et le grave déficit démocratique. Ma délégation appuie pleinement le projet de résolution (A/59/L.38) qui a été présenté par la Tanzanie et la Finlande au titre de ce point de l'ordre du jour.

Ma délégation est tout à fait favorable au processus de mondialisation tel qu'il est recommandé dans le rapport. Ce processus comprend une dimension forte et sensée, fondée sur des valeurs universellement partagées et sur le respect des droits de l'homme et de la dignité individuelle. Il est juste, fédérateur et régi par des règles démocratiques, et il offre des possibilités et des avantages concrets pour tous les pays et tous les peuples. À ce propos, nous soulignons le rôle essentiel des États-nations en tant qu'acteurs mondiaux, notamment en ce qui concerne leur engagement en faveur du multilatéralisme, les valeurs universelles, les objectifs partagés et leur sensibilité à l'incidence transfrontière de leurs politiques.

Nous tenons aussi à saluer les efforts des Présidents du Brésil, du Chili, de la France et de

l'Espagne concernant l'initiative d'Action contre la faim et la pauvreté, notamment les propositions concernant des sources de financement novatrices. Le Groupe technique sur les mécanismes de financement novateurs souligne la nécessité d'adopter à l'égard de APD une nouvelle démarche complémentaire qui vise à accroître le montant de ressources disponibles et à assurer une plus grande efficacité pratique des flux d'aide. Le Groupe technique a défini les mesures visant à fournir des flux de ressources, continus et prévisibles à long terme pour veiller à ce que les pays bénéficiaires parviennent à réaliser leur développement sur le long terme. Ces initiatives doivent être explorées plus avant par l'ONU.

La coordination du suivi et de l'application des textes issus des grandes conférences et des sommets de haut niveau des Nations Unies est impérative pour garantir la cohérence et éviter les doubles emplois. Nous reconnaissons l'importance du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de ses mécanismes subsidiaires à cet égard. Nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Assemblée générale d'adopter la résolution 57/270 B, qui donne aux divers acteurs des directives pour travailler en coopération en ce qui concerne l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en place d'un programme de travail pluriannuel, qui vise à permettre au système des Nations Unies et aux parties prenantes compétentes de mieux préparer leurs contributions. Par conséquent, le rôle des commissions régionales dans la promotion des dialogues intersectoriels et multipartites au niveau régional est crucial. Nous pensons que cette résolution devrait être entièrement appliquée.

Ma délégation se félicite de la coopération entre les bureaux de la Deuxième et de la Troisième Commission et le Bureau de l'Assemblée aux cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions en vue d'assurer le suivi cohérent du processus d'application et de suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Nous saluons également les améliorations dans l'activité des deux grandes Commissions, en particulier en ce qui concerne la rationalisation de leurs futurs ordres du jour grâce à la biennalisation, la triennalisation, le regroupement et l'élimination de questions. Toutefois, il convient d'accorder l'attention

voulue aux besoins et aux priorités des États Membres, en particulier des pays en développement. Les débats interactifs sont également un instrument utile pour élargir le débat sur les questions pertinentes.

Le sommet de haut-niveau de 2005 sera pour nous l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, la réunion devra bénéficier de la participation au plus haut niveau politique et envoyer un puissant message à la communauté internationale. Nous proposons que cette réunion aboutisse à un plan d'action négocié sur l'application des Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, puisque nous travaillons en vue du sommet de haut niveau, nous aimerions proposer que le processus préparatoire de la rencontre s'inspire de l'expérience des préparatifs du Sommet du Millénaire.

**M. Kim Sam-hoon** (République de Corée) (*parle en anglais*): Pour commencer, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour ses rapports complets (A/59/545 et 282) qui illustrent clairement et de façon concise les progrès réalisés, aussi bien que les défis auxquels nous sommes encore confrontés.

La République de Corée estime que la coordination entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social est essentielle pour réaliser avec succès l'application et le suivi des grandes conférences des Nations Unies. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour une plus grande prévisibilité du programme de travail du Conseil économique et social, afin de faciliter une meilleure intégration horizontale et de renforcer les consultations entre l'Assemblée générale et le Conseil.

En outre, en accord avec la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, ma délégation est d'avis que nous devons continuer à renforcer la coopération entre la Deuxième Commission et la Troisième Commission de l'Assemblée générale d'une part, et le débat consacré aux questions diverses du Conseil économique et social de l'autre, afin d'éviter les doubles emplois dans les travaux. De plus, nous convenons que l'Assemblée générale doit aller dans le sens de l'affinage et d'une organisation plus cohérente de l'activité de la Deuxième Commission afin d'en améliorer la vocation, la visibilité et la participation.

Les questions mondiales telles que la pauvreté, la fracture numérique et la dégradation de l'environnement affectent les différentes régions

géographiques de diverses manières. Par conséquent, les organisations régionales sont souvent mieux placées pour offrir des remèdes et des approches adaptées aux régions qui permettent de renforcer les efforts mondiaux pour régler ces problèmes. La République de Corée estime que les commissions régionales devraient jouer un plus grand rôle dans la coordination des questions économiques, sociales et environnementales au niveau régional, comme il est indiqué dans la résolution 57/270 B.

À cet égard, nous convenons avec le rapport du Secrétaire général figurant dans le document E/2004/71, daté du 25 mai 2004, que les commissions régionales peuvent jouer un plus grand rôle en tant que mécanismes de coordination régionale pour contrôler et évaluer les progrès faits vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous appuyons également le renforcement du rôle des commissions régionales en tant que promoteurs des dialogues intersectoriels et multipartites au niveau régional. Nous convenons aussi que les commissions régionales devraient envisager d'examiner l'aspect régional des thèmes intersectoriels qui se dégagent des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

Ma délégation souligne l'importance de renforcer les liens entre les grandes orientations du système des Nations Unies et ses activités opérationnelles. En effet, l'élaboration des grandes orientations des Nations Unies peut parfois être éloigné des conditions sur le terrain; et aboutir à des mandats, projets et programmes élaborés au Siège qui sont difficiles à mettre en œuvre sur le terrain. À cet égard, une plus grande communication entre l'élaboration des grandes orientations et les activités opérationnelles de l'ensemble du système des Nations Unies est nécessaire, notamment par le biais d'une plus grande interaction entre les organes dirigeants.

À cet égard, nous tenons également à souligner le besoin de continuer de prêter attention à l'amélioration de la coordination et de la cohérence des activités opérationnelles entre les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain. En particulier, nous pensons qu'une plus grande cohérence entre les cadres de développement stratégique des fonds, programmes et institutions spécialisées est cruciale pour réaliser les objectifs de développement. Les cadres de développement stratégique sont la base théorique des programmes de

développement. Des mandats ou des priorités divergentes ou en conflit entre les instituts sur le terrain peuvent saper nos efforts collectifs pour atteindre les objectifs de développement. L'unité et la cohérence dans les cadres de développement doivent rester une priorité.

La Déclaration du Millénaire représente l'engagement commun des États Membres des Nations Unies à réaliser la paix et le développement pour l'ensemble de la communauté internationale. Les objectifs consacrés par la Déclaration du Millénaire sont interdépendants et en synergie et ils nécessitent une approche globale multiforme. Nous ne devons pas oublier que la réalisation de tout objectif spécifique dépend fortement de la réalisation des autres objectifs, ce qui revient à dire, entre autres, que la paix n'est pas réalisable sans le développement et vice versa. Le rapport du Secrétaire général (A/59/282) présente un mélange de progrès et de difficultés dans l'application de la Déclaration du Millénaire.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le rapport illustre tant les succès obtenus dans les opérations de paix des Nations Unies que les menaces continues, telles que le terrorisme, la criminalité transnationale et la violation du droit international humanitaire. Ma délégation convient avec le Secrétaire général que le terrorisme reste une menace grave à la paix et à la stabilité mondiales. Le terrorisme menace également la prospérité de la communauté internationale et entrave la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La République de Corée condamne les terroristes qui prennent pour cible les civils innocents, le personnel des Nations Unies et le personnel des organisations caritatives. Ces crimes lâches sapent la capacité des Nations Unies et des groupes internationaux à vocation humanitaire à aider aux efforts de reconstruction et à protéger les personnes vulnérables. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent demeurer inébranlables dans la lutte contre le terrorisme en adhérant à toutes les conventions internationales pertinentes, entre autres choses.

Le rapport du Secrétaire général souligne également une variation régionale troublante dans le niveau des progrès enregistrés vers la réalisation des OMD. Puisque que la mondialisation s'étend et s'intensifie, l'élargissement de ce fossé en matière de développement régional représente un obstacle sérieux à la réalisation des OMD.

Nous devons reconnaître que le bien-être des régions géographiques est interdépendant. Le manque de progrès dans une région peut avoir des répercussions négatives dans d'autres régions. Par conséquent, dans nos efforts pour réaliser les OMD, nous devons particulièrement veiller à remédier à la marginalisation de certaines régions.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par la pandémie de VIH/sida qui continue de ravager le monde. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'augmentation du nombre des cas d'infection par le VIH en 2003 rappelle cruellement à la communauté internationale qu'une plus grande attention doit être accordée à la lutte contre cette crise effroyable. Le VIH/sida affecte non seulement la santé des peuples et des nations dans le monde mais entrave également les efforts de développement des pays les plus durement touchés.

L'émergence récente de nouvelles épidémies à grande échelle, telles que le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) pose encore une autre menace à la santé publique, ainsi qu'aux échanges commerciaux, aux transports et au développement économique. Nous devons élaborer un plan résolu pour lutter contre ces problèmes et les problèmes à venir en matière de santé et de développement.

Je voudrais brièvement parler des modalités, de la forme et de l'organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale en 2005. La réunion plénière de haut niveau de 2005 sera la première occasion pour l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre un examen complet des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Par conséquent, la République de Corée accorde une grande importance à l'organisation et à la préparation de cette réunion, ainsi qu'aux résultats finals.

Nous pensons que la réunion plénière de haut niveau doit prendre des mesures concrètes pour donner une impulsion à l'application de la Déclaration du Millénaire. Le texte issu de cette réunion doit par conséquent contenir des options politiques concrètes. De plus, la réunion doit chercher à atteindre les objectifs équilibrés qui reflètent dûment tant le développement que la paix et la sécurité internationales.



À cet égard, ma délégation attend avec intérêt le prochain rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, le rapport Sachs, et le rapport détaillé du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Nous espérons que les débats approfondis sur les rapports permettront de parvenir à des conclusions fructueuses. Comme cela a été convenu lors de la première réunion officieuse du 9 novembre 2004, le processus préparatoire de la réunion plénière de haut niveau doit être ouvert, transparent et représentatif afin d'assurer la plus large participation possible des États Membres.

À cet égard, ma délégation espère qu'afin de guider le processus préparatoire, une résolution sur les modalités, la forme et l'organisation de la réunion qui

reflète, dûment la volonté des États Membres, sera adoptée dès que possible.

Pour terminer, je souhaiterais souligner que les efforts collectifs que nous déployons pour mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire sont le plus grand test de notre dévouement pour améliorer le suivi des conférences et des engagements des Nations Unies. Nous devons rester résolument engagés dans la poursuite de ces objectifs louables.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ces questions pour la présente séance.

*La séance est levée à 13 h 10.*